

LE DEVOIR

VOL. LXXXIX - N° 301

MONTREAL, LE JEUDI 7 JANVIER 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Un épisode dramatique

Pour la première fois depuis 131 ans, le Sénat américain ouvre aujourd'hui un procès retentissant dont l'issue pourrait être la destitution du président Bill Clinton. Il s'agit là, sans conteste, de l'épisode le plus dramatique de ce psychodrame présidentiel qui agite l'Amérique et captive le monde.

La mise en scène se veut grandiose. On ne juge pas un chef d'Etat comme on juge un simple voleur. C'est dans la splendide salle du Sénat située dans le non moins majestueux Capitole que les 100 sénateurs — 45 démocrates et 55 républicains — recevront officiellement ce matin les chefs d'accusation contre le président américain adoptés le 19 décembre par la Chambre des représentants, quelques heures avant l'ajournement des Fêtes. Bill Clinton est inculpé de parjure et d'obstruction du cours de la justice dans la désormais affaire Monica Lewinsky. Selon les députés américains, par son comportement depuis un an, «William Jefferson Clinton a atteint à l'intégrité de sa charge, déshonoré la présidence, trahi la confiance dans son poste et a subverti l'état de droit et la justice [...]», lit-on dans la résolution adoptée par la Chambre.

Après avoir pris connaissance du dossier Clinton, les augustes sénateurs prêteront le serment qui va les transformer en juges du président. Alors s'ouvrira ce que plusieurs estiment déjà être le procès du siècle, qui sera télévisé. Il sera présidé par le juge en chef de la Cour suprême, William Rehnquist, un magistrat conservateur, discret et d'une intégrité universellement reconnue. Ironie de l'histoire, Rehnquist a publié il y a six ans un gros livre sur les procès en destitution survenus au siècle dernier contre un juge et le président Andrew Johnson. Selon Rehnquist, l'acquiescement de ces deux personnages représente une victoire pour l'ordre constitutionnel que représente la séparation des pouvoirs. S'il en avait été autrement, écrit-il dans cet ouvrage qui fait déjà l'objet d'une réédition, toute la vision des Pères fondateurs sur la nécessité de préserver une présidence forte et une justice indépendante aurait été sérieusement minée. Bien entendu, on ne sait pas ce que Rehnquist pense exactement des frasques sexuelles du président Clinton et de ses mensonges pour les couvrir. Ce que l'on peut toutefois tirer comme leçon des réflexions de cet austère magistrat, c'est que la destitution d'un président est un acte solennel qui ne devrait être fait que pour sanctionner les offenses les plus graves.

Les sénateurs sont tiraillés entre deux options, qui sont autant de traquenards moraux et politiques. Ils sont nombreux au Sénat, comme dans l'opinion publique d'ailleurs, ceux qui estiment que le président s'est lamentablement comporté dans cette affaire. Ils pensent toutefois que la destitution est une peine trop grave au regard des actes commis et que cela risque de causer plus de tort que de bien à l'ensemble de la nation américaine. Ne voulant toutefois pas cautionner l'«immoralité» du président, ils veulent quand même lui infliger un sévère châtement.

Les démocrates cherchent donc une solution qui verra le Sénat adopter une motion de censure, éventuellement accompagnée d'une amende. Cela séduit certains républicains. Le chef de la majorité républicaine, Trent Lott, très conscient de l'immense popularité du président, propose la tenue d'une audience préliminaire suivie d'un vote rapide destiné à déterminer si les chefs d'accusation retenus contre le président sont suffisamment graves pour entraîner une destitution au cas où le président serait reconnu coupable. Si les sénateurs répondaient par la négative, la voie serait ouverte pour l'adoption de la motion de censure. La proposition Lott a le mérite d'éviter un procès, mais surtout de permettre aux républicains de se remettre en selle pour les élections de l'automne 2000.

L'autre option, celle du procès en bonne et due forme, reçoit l'appui d'un groupe important de sénateurs à la botte de la droite la plus conservatrice et la plus pieuse. Il invoque la défense de la moralité et le respect du droit pour exiger le renvoi du chef de l'Etat. Ce groupe est minoritaire et, de toute évidence, n'a aucune chance de réunir les 67 voix nécessaires pour destituer le président. Mais son entêtement relève d'une vision à long terme. Un procès, pensent les ultras, ne pourrait qu'éclaircir davantage Bill Clinton et risquer même de détruire les chances du vice-président Al Gore de succéder à son patron. Pour eux, la morale est de leur côté et la stratégie du pire n'est pas nécessairement catastrophique sur le plan politique. Il reste quand même deux ans avant les élections, se disent-ils.

Quelle que soit l'issue du procès, l'affaire Lewinsky aura causé des torts irréparables aux institutions américaines, estime l'hebdomadaire britannique *The Economist* dans un éditorial publié cette semaine. «La présidence est devenue une institution affaiblie et peu attrayante, la destitution est devenue un instrument purement partisan et des groupes marginaux au Congrès vont dorénavant sentir qu'ils ont le pouvoir de passer outre à la volonté du peuple», écrit le magazine, ajoutant que ce procès insensé aurait pu être évité si le président avait eu la dignité de démissionner l'été dernier.

HORIZONS

La chronique de Jean Dion: El Nono, page B 1



ÉCONOMIE

Hausses spectaculaires sur les places boursières, page B 2



LES ACTUALITÉS

Les funérailles des victimes de l'avalanche ont eu lieu, page A 2

Le procès du siècle s'ouvre aujourd'hui

Les républicains veulent faire témoigner Monica Lewinsky

LAURIE KELLMAN ASSOCIATED PRESS

Washington — À la veille du début du procès en destitution de Bill Clinton devant le Sénat américain, la majorité républicaine divisée s'efforçait hier de fixer avec les démocrates les modalités de la procédure, qui n'avait pas été utilisée depuis 130 ans.

À la mi-journée, les élus du Congrès issus du scrutin de novembre ont entamé la 106^e session parlementaire, prévue pour durer deux ans.

La Chambre des représentants devra notamment désigner de nouveau les 13 représentants qui dirigeront, en tant que «managers», l'accusation au Sénat dans le procès Clinton, deux semaines après l'ouverture de la procédure par la Chambre le 19 décembre pour parjure et obstruction à la justice dans le cadre de l'affaire Lewinsky.

Le chef des républicains au Sénat, Trent Lott, a de son côté poursuivi ses efforts au sein de son parti pour trouver un accord sur la longueur du procès. «Je n'ai pas de date magique à vous donner étant donné le nombre de variables qui entrent en jeu», a-t-il déclaré. «Nous n'aurons peut-être pas de réponse avant le début du procès.»

Parallèlement, le chef des démocrates au Sénat, Tom Dashle, a déclaré hier matin, après s'être concerté avec ses pairs, qu'ils n'étaient «pas prêts à accepter la comparaison de témoins», comme le souhaitent les procureurs de la Chambre.

Les républicains de la Chambre des représentants veulent faire témoigner Monica Lewinsky, la jeune femme à l'origine de l'affaire, et Vernon Jordan, proche conseiller de Bill Clinton, au procès du président devant le Sénat.



Lire autres informations, page A 4

VOIR PAGE A 8: PROCÈS

Un petit homme au talent immense



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

À chacun de ses passages au Festival international de jazz de Montréal, le pianiste Michel Petrucciani avait su éblouir le public. On le voit ci-dessus lors du concert qu'il présenta à Montréal le 5 août 1991. «C'est un monument qui s'écroule», a dit hier le violoniste français Didier Lockwood pour qui Petrucciani était «l'un des grands pianistes du siècle».

Michel Petrucciani n'est plus

Il avait les os fragiles comme du cristal...
Il deviendra un virtuose du jazz célèbre dans le monde entier

Michel Petrucciani est mort. Il était pianiste jazz. Héritier de Bill Evans pour le lyrisme et d'Oscar Peterson pour la virtuosité, Petrucciani n'aura laissé personne indifférent.

SERGE TRUFFAUT LE DEVOIR

Le 28 décembre dernier, le pianiste de jazz Michel Petrucciani avait fêté ses 36 ans. Enfin, fêter... On ne sait pas trop. Toujours est-il que, dans la nuit de mercredi, il a été foudroyé par une infection pulmonaire alors qu'il était à New York.

Virtuose du piano, Petrucciani était considéré comme le principal acteur du renouveau du jazz dans sa version française. On disait qu'il y eut Django Reinhardt d'abord, Stéphane Grappelli ensuite, Michel Petrucciani enfin. On disait cela parce qu'il fut l'un des rares, très rares musiciens originaires de la République, à avoir acquis une bonne réputation des deux côtés de l'Atlantique. Il fut en effet le seul musicien français à avoir enregistré au célèbre Village Vanguard avant

d'être mis sous contrat par la toute aussi célèbre et historique étiquette Blue Note.

Il était né le 28 décembre 1962 à Orange, grosse bourgade du sud de la France. Plus exactement, Orange est au cœur d'une région viticole reconnue pour son châteauneuf-du-pape. Dans cette ville, la famille Petrucciani tenait, et tient peut-être encore, un commerce d'instruments de musique.

Atteint, dès sa naissance, d'une grave maladie osseuse, une ostéogénèse imparfaite qui rend les os aussi fragiles que du cristal et stoppe net le développement physique, Michel Petrucciani s'était très tôt consacré à l'étude de la musique classique. En fait, il avait quatre ans lorsqu'il commença l'exploration des univers sonores conçus par Bach, Chopin, Brahms, Debussy et autres.

A cause de sa maladie, de cette maladie qui l'empêcha, comme il le confia lui-même, de «jouer au foot avec [ses] copains», il consacra tout le temps de sa prime jeunesse à l'apprentissage de la musique classique. À l'instar de Herbie Hancock, il était si doué en notes écrites par Mozart qu'il fut en mesure, dès l'âge de 11 ou 12

VOIR PAGE A 8: PETRUCCIANI

LES ACTUALITÉS

Ottawa veut modifier la politique d'immigration

Ottawa a fait un pas de plus hier vers la réforme en profondeur de la Loi sur l'immigration de 1978. La loi promise pour la fin de 1998 devra attendre mais les grandes orientations dévoilées par la ministre Lucienne Robillard laissent entrevoir un processus de reconnaissance du statut de réfugié moins long.

Nos informations, page A 4



Équité salariale

Deux enseignantes portent plainte contre la CEQ

«C'est un scénario discriminatoire»

PAULE DES RIVIÈRES LE DEVOIR

Deux enseignantes montréalaises ont porté plainte contre le projet d'équité salariale de la CEQ parce qu'à leur avis il est discriminatoire à l'endroit des enseignants les plus scolarisés.

Francine Boulet, enseignante à l'école Sainte-Louise-de-Marillac, et Carole Tremblay, enseignante à l'école Sophie-Barat, s'appuient sur l'article 47.2 du Code du travail, qui interdit à toute association accréditée d'agir de manière discriminatoire à l'endroit des salariés compris dans une unité de négociation.

Or, d'après les calculs des deux femmes, une enseignante ayant 19 ans de scolarité et 15 ans d'expérience subirait une perte annuelle de salaire de 943 \$ et bien davantage à 20 ans de scolarité. Cette réduction découlerait de l'instauration d'une échelle unique.

Les deux enseignantes ne sont pas les seules à relever l'incongruité d'un projet qui réduit l'importance de la scolarité, surtout dans le secteur de l'éducation. Avant les

VOIR PAGE A 8: CEQ

Un rapport dévastateur pour Bourque

Des hauts fonctionnaires dressent un diagnostic sévère de la gestion de la Ville

KATHLEEN LÉVESQUE LE DEVOIR

Alors qu'il entreprend un deuxième mandat fort de sa victoire politique indéniable du 1^{er} novembre, le maire Pierre Bourque voit sa gestion de l'institution remise en question de façon lapidaire par les hauts fonctionnaires de la Ville de Montréal.

Dans un rapport daté de novembre présenté au maire et dont *Le Devoir* a obtenu copie, la direction générale de la Ville estime notamment que «la vision de la Ville est confuse et souvent dysfonctionnelle, la culture organisationnelle est archaïque et favorise la sectorialisation, la méfiance et la résistance» et que «les changements de structure au fil des années ont amplifié ces problèmes plutôt que de les solutionner».

Ce diagnostic est le résultat d'une analyse menée au cours de l'automne dernier par le directeur général,

VOIR PAGE A 8: BOURQUE

MÉTÉO

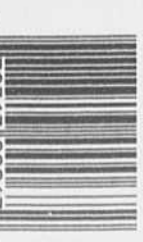
Montréal
Ensoleillé. Froid.
Max: -10 Min: -12

Québec
Faible neige
cessant le matin.
Max: -9 Min: -15
Détails, page B 4

INDEX

Annonces A 4 Le monde A 5
Avis publics..... B 4 Les sports B 6
Culture B 8 Montréal..... A 3
Économie..... B 2 Mots croisés .. B 4
Éditorial..... A 6 Politique A 4
Horizons..... B 1 Télévision..... B 7

www.ledevoir.com



• LES ACTUALITÉS •

Après plusieurs jours de retard

Les funérailles des victimes de l'avalanche ont eu lieu

AGENCE FRANCE-PRESSE
PRESSE CANADIENNE

Les funérailles des neuf victimes, dont cinq enfants, de l'avalanche qui s'est produite vendredi dernier à Kangiqsualujuaq, un village inuit situé à 1500 km au nord de Montréal, se sont déroulées hier en présence notamment du premier ministre canadien Jean Chrétien et de centaines de proches des victimes.

La cérémonie, prévue initialement pour lundi, avait dû être repoussée à plusieurs reprises par les autorités, le blizzard empêchant tout avion d'atterrir dans ce village de quelque 700 habitants, accessible l'hiver uniquement par les airs. M. Chrétien, parti mardi d'Ottawa pour assister le même jour à la cérémonie, avait dû passer la nuit à 150 km du but, dans la petite ville de Kujuaq, de même que le vice-premier ministre québécois, Bernard Landry, et le chef de l'opposition libérale au Québec, Jean Charest.

Arrivés hier matin sur place, les trois responsables politiques se sont rendus au centre de soins où les blessés avaient été transportés en motoneige ou sur des camions juste après l'accident. Comme dans les autres petites communautés du Grand-nord du Québec, aucun médecin ne se trouve en permanence sur place, et deux infirmiers ont été seuls pendant les premières 12 heures pour traiter les blessés et recevoir les morts. M. Chrétien a rendu hommage au courage des Inuit.

La polémique se poursuit sur les responsabilités administratives de la catastrophe

Plusieurs centaines de personnes, selon les témoins sur place, ont assisté aux obsèques qui se sont déroulées avec beaucoup d'émotion dans un garage municipal, le seul bâtiment susceptible d'accueillir le public après la destruction du gymnase de l'école dans l'avalanche et l'interdiction d'accès à l'église anglicane, elle-même située dans une zone dangereuse. De nombreux Inuit de l'ensemble du Nunavik, le grand nord québécois,

étaient venus apporter leur soutien à la population de Kangiqsualujuaq.

La cérémonie religieuse, essentiellement en inuktitut, la langue des Inuit de la communauté, a été ponctuée de lectures de la Bible. La reine Elizabeth, le chef de l'Etat canadien, avait envoyé un message de condoléances. Après la cérémonie, conformément à la tradition, les proches ont touché le corps des défunts, déposés dans des cercueils fabriqués au village, pour leur dire au revoir, selon ces témoins.

Sept tombes seulement avaient été creusées au marteau-piqueur dans le sol gelé, une mère étant enterrée en même temps que ses deux enfants.

Parmi les neuf victimes, il y a quatre fillettes âgées de deux à huit ans et un garçonnet de 18 mois.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation n'avait pas en main le rapport des experts faisant état de risques d'avalanche à proximité de l'école de Kangiqsualujuaq, a fait savoir hier le bureau du ministre François Legault. Dans un communiqué, le ministre Legault signale qu'en faisant ef-

fector en 1995 une étude par les experts Jean-François Dubé et Bernard Hétu, la commission scolaire Kativik «n'avait pas jugé bon d'en transmettre copie au ministère». M. Legault rappelle également qu'en vertu de la loi, la sécurité des immeubles scolaires et de leurs occupants relève de la responsabilité des commissions scolaires. M. Legault entend rencontrer bientôt les dirigeants de cette commission scolaire afin de s'assurer que les cours reprennent le plus tôt possible dans cette petite municipalité.

Du côté de la Commission scolaire Kativik, la porte-parole Debbie Astroff a expliqué que l'organisme n'avait aucun commentaire à formuler pour l'instant.

Tous les détails seront connus lors de l'enquête publique qui a été annoncée au sujet de la tragédie, a-t-elle indiqué. «Nous ne voulons pas faire l'enquête à travers les médias d'information», a expliqué Mme Astroff.

Dans le rapport d'enquête daté de juin 1995, les experts Dubé et Hétu proposaient l'installation de clôtures à neige au sommet de la montagne située à proximité de l'école.

Montfort reçoit 10 millions

L'avenir de l'hôpital est désormais assuré

Ottawa (PC) — L'avenir de l'hôpital Montfort d'Ottawa comme institution reconnue semble maintenant assuré. Le gouvernement fédéral a annoncé hier qu'il y injectera 10 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour en faire un centre national de formation en santé en français.

Le projet est piloté par l'Université d'Ottawa, qui en assurera la mise sur pied de concert avec sa faculté de médecine. L'argent provient du portefeuille du ministre du Patrimoine canadien.

On entend former durant les cinq prochaines années 30 étudiants en médecine et 60 étudiants provenant d'autres secteurs de la santé.

Pour l'hôpital Montfort, il s'agit de l'aboutissement d'un combat qui durait depuis 1997, moment où le gouvernement ontarien avait annoncé qu'il songeait à fermer l'établissement. Cette décision avait entraîné une mobilisation sans précédent de la communauté franco-ontarienne.

Montfort est la seule institution hospitalière francophone en Ontario.

De l'avis de la présidente du conseil d'administration de l'hôpital, Michèle

de Courville Nicol, l'annonce d'hier présente le «début d'un virage qui fera de 1999 l'année où la communauté franco-ontarienne pourra enfin dire qu'elle a non seulement préservé une grande institution, mais que l'hôpital est ressorti d'une crise très grave plus fort et plus prometteur que jamais».

Toutefois, la partie n'est pas encore entièrement jouée. La Commission de restructuration des soins de santé de l'Ontario, celle-là même qui avait d'abord préconisé la fermeture de l'hôpital, doit accepter ce virage vers la formation. La commission doit, d'ici le 25 janvier, se prononcer sur une proposition émanant de la communauté francophone d'Ottawa prévoyant que l'hôpital conserverait 160 lits et offrirait, outre la formation des étudiants, des services médicaux complets.

Après être revenue sur sa décision de fermer l'hôpital, la commission avait suggéré l'année dernière d'y offrir une gamme de services limités, ce qui avait fait dire à un administrateur de l'institution que Montfort deviendrait ainsi un gros CLSC.

Parlant au nom du gouvernement fédéral, le député libéral d'Ottawa-Vanier, Mauril Bélanger, a expliqué qu'il

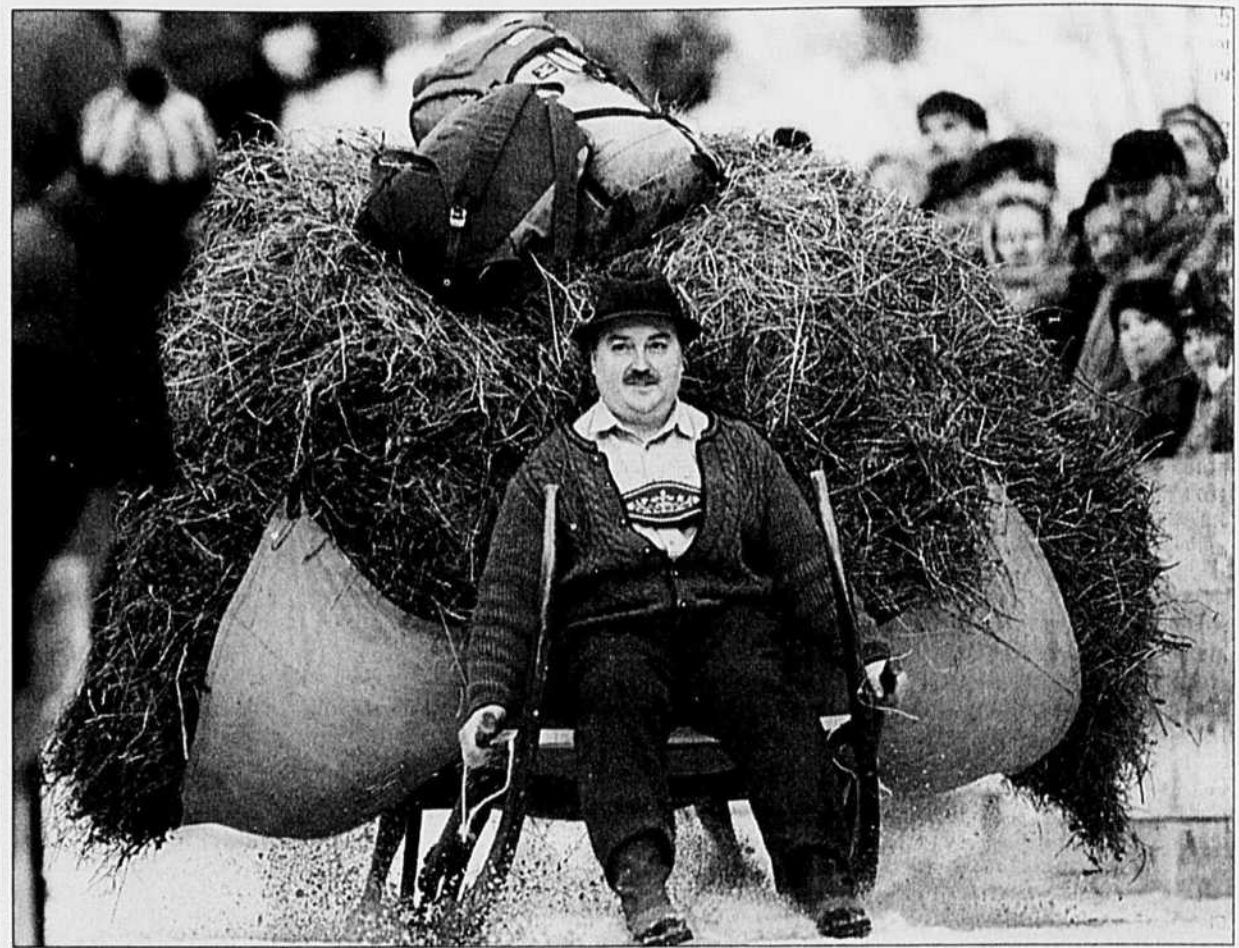
concevait mal que la commission puisse refuser la proposition à la suite de l'annonce de l'injection de 10 millions dans l'établissement.

Il a justifié l'intervention du fédéral dans le dossier en disant que le centre de formation permettra «d'élargir le bassin de médecins et de professionnels de la santé aptes à soigner dans leur langue maternelle plus d'un million de francophones vivant en situation minoritaire au pays».

Le député estime qu'il s'agit d'un «pas décisif» pour assurer une meilleure accessibilité des soins de santé au Canada. Pour sa part, le recteur de l'Université d'Ottawa, Marcel Hamelin, a tenu à dire que le projet irait de l'avant peu importe l'avis final de la commission.

«Mon interprétation de l'annonce d'aujourd'hui, c'est que nous avons maintenant un centre national de formation en santé en français et l'Université d'Ottawa va se mettre en marche», a-t-il souligné. Le centre pourrait être prêt, selon M. Hamelin, à recevoir ses premiers étudiants dès l'automne prochain. Ceux-ci seront recrutés dans les communautés francophones minoritaires du Canada.

Sourire en foin



MICHAEL KAPPELER REUTERS

UNE COURSE de traîneaux chargés du bon foin de la campagne bavaroise et tiré par un habitant du pays, voilà de quoi attirer beaucoup de monde à Garmisch Partenkirchen. La course, qui a eu lieu hier dans cette bourgade de Bavière, se tient chaque année afin de rappeler aux plus jeunes comment il n'y a pas si longtemps encore on descendait bois et foin des montagnes aux vallées de ce Länder allemand où l'on construit les rutilantes BMW.

Un délégué du Vatican est accusé de harcèlement

LE DEVOIR

La nonciature apostolique, l'organisme chargé de représenter le Vatican au pays, est au centre d'une poursuite pour harcèlement intentée par une ancienne employée contre l'un des plus importants membres de la délégation, M^{re} Vito Rallo. Ce dernier est le conseiller du nonce apostolique en poste au Canada, M^{re} Carlo Curis.

Josephine Greco, 59 ans, ancienne attachée culturelle de la nonciature, accuse l'évêque de 45 ans de menaces

de mort, d'abus et d'introduction par effraction à son domicile d'Ottawa. La dame, qui a été mise à la porte le 30 septembre dernier, allègue que les événements se sont déroulés entre juillet 1997 et mars 1998 et qu'elle a déposé sa plainte à la police d'Ottawa-Carleton l'été dernier.

Qualifiant Mme Greco «d'employée mécontente», les avocats de Mgr Rallo affirment que les accusations portées contre l'évêque ne sont pas fondées. Ils croient que la dame, qui tente actuellement d'obtenir devant les tribu-

naux un nouveau visa diplomatique pour pouvoir rester au Canada, veut se servir de la cour criminelle pour influencer sa cause devant la cour civile. La cause sera entendue le 29 janvier à Ottawa. M^{re} Vito Rallo est toujours en poste à la nonciature en attendant la décision du Vatican de plaider ou non l'immunité diplomatique de son représentant. Par ailleurs, un nouveau nonce apostolique doit être nommé dans les prochaines semaines pour remplacer M^{re} Carlo Curis, qui prend sa retraite.

Tempête de neige

Air Canada reconnaît avoir mal réagi

ALLAN SWIFT
PRESSE CANADIENNE

Un déluge de critiques s'est abattu sur la société Air Canada pour la façon dont elle s'est — ou ne s'est pas — occupée de ses passagers au cours de la tempête qui a entraîné au début de la semaine la quasi-fermeture de l'aéroport Pearson à Toronto et perturbé les liaisons aériennes au pays.

La situation était pratiquement retournée à la normale hier, mais des milliers de voyageurs avaient auparavant vécu des attentes allant jusqu'à trois jours, dans certains cas, pour des vols à direction ou en partance de Toronto.

En plus de devoir supporter d'interminables heures d'attente, de nombreux passagers frustrés se sont plaints de n'avoir pas été tenus au courant de ce qui se passait.

De tous les transporteurs, c'est

surtout Air Canada, dont l'image publique avait déjà été malmenée en septembre par une grève de deux semaines, qui a écopé à la suite de la tempête, parce que c'est le principal transporteur à l'aéroport Pearson, le plus gros au pays. Lors d'une journée typique, Air Canada a entre 500 et 600 vols, dont 50 à 60 % passent par Toronto. Dimanche, seulement 20 avions d'Air Canada ont décollé ou atterri à Pearson, au lieu des 350 prévus.

«Air Canada n'était pas à son meilleur», a déclaré hier Harry Gow, président canadien du groupe Transport 2000, qui milite pour le transport en commun. Professeur à l'Université d'Ottawa, M. Gow s'en est également pris aux politiques nationales qui favorisent le transport aérien.

«Nous pourrions dire que le gouvernement canadien porte une partie du blâme pour avoir surdéveloppé ce mode

de transport et sous-développé le transport de passagers par chemin de fer et autocar. Pearson reçoit une proportion élevée de passagers effectuant de courts trajets, qui, dans des pays civilisés, prendraient le train.»

Le porte-parole d'Air Canada, John Hamilton, a reconnu: «Il y a certaines choses que nous n'avons pas faites particulièrement bien, et nous nous excusons pour la frustration que plusieurs de nos clients ont ressentie. Nous n'avons pas bien communiqué avec eux, a-t-il poursuivi.

«Nous allons certainement en tirer les leçons; au cours des prochains jours, nous effectuerons une évaluation interne de toute la situation.»

Les Lignes aériennes Canadiennes internationales soutiennent, pour leur part, avoir mieux réagi en annulant samedi les vols du lendemain et en appelant les passagers pour leur en faire part.

Manifestation d'agents correctionnels

Ottawa (PC) — Plus de 200 agents correctionnels ont crié haut et fort hier matin devant l'édifice de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), à Ottawa, leur mécontentement face à l'entente de principe intervenue entre leurs représentants syndicaux et le Conseil du trésor.

Certains des manifestants, membres du Syndicat des employés

du Solliciteur général affilié à l'Alliance, s'en sont même pris physiquement au président du syndicat, Daryl Bean, en lui donnant des coups dans les côtes et aux jambes lorsqu'il est entré dans l'édifice.

Le président du syndicat qui représente 155 000 fonctionnaires fédéraux n'a pas été blessé mais les mesures de sécurité ont été renforcées autour

de l'édifice et à l'intérieur où des policiers ont été dépêchés.

Venus du Québec et de l'Ontario par autobus, les agents correctionnels qui travaillent dans les pénitenciers fédéraux (Cowansville, Kingston, La Val...) dénoncent leur équipe de négociation qui a mal fait son travail, disent-ils, en concluant une entente de principe qu'ils n'approuvent pas.

Grand concours de JOURNALISME

LE DEVOIR 1999

VOUS QUE LE JOURNALISME INTÉRESSE ET QUI ÊTES INSCRIT À TEMPS COMPLET DANS UN CÉGEP OU UN COLLÈGE DU QUÉBEC, VOILÀ UNE OCCASION D'AGIR.

Pour saisir cette chance de mesurer vos aptitudes et - qui sait? - de faire vos débuts dans un grand journal, il s'agit de rédiger un article critique d'au moins 700 mots, sur une manifestation sociale ou culturelle d'ici: rassemblement populaire, événement sportif, film, livre, pièce de théâtre, ou autres.

À retenir:

- Votre participation à ce concours peut s'insérer dans le cadre de vos cours.
- La date limite des envois de textes au journal **Le Devoir** est le 19 mars 1999.
- La remise des prix aura lieu en mai 1999.

À gagner:

- 1^{er} prix:** Une bourse d'études de 2 000\$ ainsi qu'un voyage et séjour de découverte conviviale de la France (condition d'admissibilité, avoir 18 ans et plus).
- 2^e prix:** Une bourse d'études de 2 000\$
- 3^e prix:** Une bourse d'études de 1 000\$

Des prix de participation, tels des logiciels et des abonnements au **Devoir** et à la revue **Forces**, seront aussi attribués par tirage.

LA FONDATION DU
DEVOIR



1-800-267-0947

Votre professeur de français vous en dira davantage sur les modalités de participation.

CONSULAT GENERAL
DE FRANCE À QUÉBEC

Société d'édition
FORCES



• LES ACTUALITÉS •

Vers une première réforme en profondeur

Ottawa veut assouplir l'immigration

Lucienne Robillard laisse entrevoir un processus de reconnaissance du statut de réfugié moins long

Le gouvernement fédéral a fait un pas de plus hier vers la première réforme en profondeur de la Loi sur l'immigration de 1978. La loi promise pour la fin de 1998 devra attendre mais les grandes orientations dévoilées par la ministre Lucienne Robillard laissent entrevoir un processus de reconnaissance du statut de réfugié moins long, une sélection des immigrants et une politique de réunification des familles modernisée et un resserrement des procédures de renvoi.

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Demander l'asile au Canada prend des mois, sinon des années. Ottawa veut changer cet état de choses en accélérant le processus d'attribution du statut de réfugié et d'expulsion des indésirables, a annoncé hier la ministre fédérale de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lucienne Robillard.

Le gouvernement fédéral souhaite procéder à ses changements dans le cadre d'une révision de la Loi sur l'immigration, un projet qui a déjà donné lieu à plusieurs séries de consultations depuis trois ans et à un rapport exhaustif d'un groupe consultatif. La ministre avait promis un projet de loi pour la fin de 1998. Elle n'a dévoilé hier que les grandes orientations de la réforme que le gouvernement souhaite entreprendre. Le projet de loi ne devrait voir le jour que dans plusieurs mois puisque Mme Robillard entend consulter ses homologues provinciaux et des groupes intéressés. Ces discussions devraient se terminer à la fin mars et le projet de loi, suivre quelques mois plus tard. Avant la fin de 1999, dit-elle espérer.

Mme Robillard note que les participants aux consultations de l'hiver dernier ont demandé d'être associés à chaque étape du processus, ce à quoi elle consent en procédant par étapes. L'idée de pouvoir faire des observations sur les orientations proposées et sur la façon de les mettre en œuvre plaît d'ailleurs à M^{me} Hugues Langlais, président de l'Association québécoise des avocats en droit d'immigration.

Dans le document d'orientation rendu public hier et intitulé *De solides as-*

sises pour le XXI^e siècle, la ministre prévoit, contrairement aux recommandations du groupe consultatif, maintenir la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. «Je ne suis pas friande de changements de structures. Ce que disait surtout le rapport, c'est qu'il fallait améliorer l'efficacité de la commission», a-t-elle indiqué en entrevue.

Les réformes en matière de protection des réfugiés toucheraient surtout le processus de traitement des demandes faites au Canada et qui sont ensuite référées à la commission pour décision. Il y a actuellement 23 600 de ces demandeurs en attente de statut, dont 7000 depuis plus de 12 mois. Ces chiffres n'incluent pas les personnes qui en appellent d'une décision négative.

Mme Robillard espère que la réforme permettra à la commission de ramener le délai de traitement d'une demande de 12 à 6 mois. Pour y parvenir, elle s'attaque aux différentes étapes du processus. D'abord, une personne ne pourrait plus, comme maintenant, formuler une demande en tout temps. Une requête devrait être déposée, à moins de circonstances exceptionnelles, dans les 30 jours suivant l'arrivée au pays. Une personne qui a essayé un refus pourrait toujours refaire une demande après 90 jours mais n'aurait plus droit à une évaluation complète de son cas. On évaluerait seulement le risque que poserait ou non son renvoi dans son pays d'origine.

Le contrôle des papiers d'identité demeure au cœur des préoccupations du gouvernement, tant pour freiner le «trafic d'êtres humains» que pour stopper les abus. On songe même à utiliser sur une base expérimentale un balayeur de documents pour déceler les faux papiers et ce, dès l'embarquement.



Lucienne Robillard

Les personnes qui arriveraient sans papier ne seraient pas incarcérées puisque certaines peuvent avoir fui la persécution sans pouvoir se les procurer. Par contre, on permettrait la détention des voyageurs qui refuseraient de collaborer lorsque vient le temps d'établir leur identité.

Recours d'appel

La ministre souhaite aussi réduire les délais qui séparent une réponse négative de la commission et l'épuisement des recours d'appel et qui permettent à des gens de rester au pays pendant parfois des années. Pour ce faire, elle confierait à la commission trois décisions qui, actuellement, donnent lieu à trois étapes différentes. La commission

évaluerait dès le départ non seulement la demande de statut de réfugié, mais aussi les risques d'un éventuel renvoi dans le pays d'origine et les raisons humanitaires associées à ce risque.

Les changements envisagés en matière d'immigration, comme la sélection des immigrants basée sur leurs qualifications plutôt que sur leur profession, n'affectent pas le Québec autant que les autres provinces. Huit provinces ont conclu des ententes avec Ottawa dans ce domaine mais celle du Québec va nettement plus loin et lui permet d'établir ses propres critères de sélection des immigrants indépendants, d'affaires et investisseurs. Certaines mesures envisagées pour le reste du pays sont d'ailleurs déjà en vigueur au Québec, comme un examen plus poussé de l'origine des fonds de certains immigrants investisseurs. Le Québec sera toutefois touché par les dispositions visant à faciliter la réunification des familles.

Cet égard, Mme Robillard fait preuve d'audace. Malgré l'opposition prévisible des réformistes et de certaines provinces, elle recommande qu'on accorde à un citoyen canadien le droit de parrainer un conjoint de fait ou de même sexe.

Elle veut, par ailleurs, faire passer de 19 à 21 ans l'âge limite pour parrainer un enfant à charge et faciliter dans certaines circonstances, pour un conjoint et des enfants à charge, la présentation au pays d'une demande de résidence permanente.

Conformément à un projet-pilote auquel le Québec participe, Ottawa voudrait faciliter l'admission de travailleurs temporaires hautement qualifiés et de leurs conjoints, question de tenir compte des nouvelles réalités du marché du travail et de l'économie.

Côté sécurité, on parle de resserrer les contrôles d'identité, établir une liste plus précise de personnes non admissibles — on songe aux criminels de guerre et aux membres de gouvernements soumis à des sanctions internationales —, faciliter le renvoi des criminels et diminuer les recours de ceux qualifiés de dangereux.

Toujours en examen



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LES 360 NOVA BUS, les fameux autobus à plancher surbaissés, s'apprêtaient hier à passer encore une troisième journée au garage, sous l'œil des mécaniciens de la STCUM. Ces derniers ont par contre bon espoir d'avoir trouvé la cause des problèmes de décélération dénoncés par les chauffeurs d'autobus. Il reste cependant à terminer les tests, à compiler les résultats et à confronter les expertises avant de remettre les engins dans les rues de la métropole. La STCUM avait hier encore confiance que les autobus allaient graduellement être remis en service avant la fin de la semaine. La Société fera le point aujourd'hui.

L'identité de l'amnésique est connue

PRESSE CANADIENNE

ex-conjoint sont parmi les personnes qui l'ont identifié.

La police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) a découvert hier l'identité de l'homme qui a été retrouvé complètement nu dans une rue de Montréal à la mi-octobre.

Matthew Honeycutt, âgé de 29 ans, originaire du Tennessee, qui dit ne se souvenir de rien, devra répondre à plusieurs chefs d'accusation, dont ceux de méfait public, d'entrave au travail d'un policier et de vol de véhicule aux États-Unis.

La police de la CUM a toutefois demandé à la Cour municipale qu'il soit soumis à un examen psychiatrique de 30 jours. Ses proches ont indiqué qu'il avait déjà été soigné pour schizophrénie.

La police montréalaise a reçu plusieurs appels téléphoniques à la suite de la diffusion d'une émission à la télévision américaine relatant l'histoire de Honeycutt. Son frère et son

ex-conjoint ont parmi les personnes qui l'ont identifié. Selon les policiers, Honeycutt a utilisé la carte d'assurance sociale de son frère Kevin pour obtenir un faux permis de conduire et acheter un véhicule au Tennessee, avec lequel il a réussi à traverser la frontière. Il a ensuite abandonné l'automobile au Canada.

Lorsqu'il a été retrouvé par les policiers montréalais, nu, dans une rue de Montréal, il a dit ne se souvenir de rien, sauf du fait qu'il était gai.

Il a séjourné durant un mois à l'Hôpital général de Montréal où des psychiatres et des psychologues n'ont pas réussi à solutionner l'énigme qu'il représentait. Des vérifications auprès des corps policiers provinciaux, fédéraux, de l'Interpol, des tests d'ADN et des empreintes digitales et dentaires n'avaient donné aucun résultat.

Matthew Honeycutt ne possédait pas d'antécédents judiciaires.

Site d'enfouissement

La saga de Saint-Jean-de-Matha est terminée

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

La saga judiciaire et politique qui se poursuit depuis plus d'une décennie à propos du site d'enfouissement de Saint-Jean-de-Matha tire à sa fin depuis que cette municipalité, grâce à une aide financière promise par Québec, a conclu une entente de principe avec le propriétaire, la société Bérrou Construction, en vue de s'en porter acquéreur pour le fermer définitivement.

C'est ce que *Le Devoir* a appris de diverses sources mathaloises et qu'a confirmé hier Andrée Corriveau, l'attachée de presse du ministre des Finances du Québec, Bernard Landry.

L'entente de principe tripartite, conclue avant les Fêtes, n'est pas complète et des éléments importants restent à négocier.

Mais, selon des sources fiables, les grandes lignes du règlement ont été arrêtées, notamment le prix, qui a été fixé à 900 000 \$.

La municipalité investirait 400 000 \$ pour mettre fin définitivement aux opérations du site et acquérir les actifs de Construction Bérrou, qui comprennent, outre les cellules d'enfouissement déjà remplies, des bâtiments et des terrains de valeur. Un seul de ces terrains a été acquis par Bérrou l'an dernier pour une somme supérieure à 400 000 \$.

Le gouvernement du Québec, de son côté, a pris l'engagement d'investir une somme d'environ 500 000 \$ pour régler ce dossier dans lequel, même si on ne l'admet pas officiellement à Québec, une partie importante des problèmes coûteux imposés à la

municipalité proviennent en partie du laxisme de certains fonctionnaires de l'Environnement depuis une quinzaine d'années. Pour n'en donner qu'un exemple, mentionnons que les inspecteurs du MEF ont contrôlé sans broncher pendant des années un site illégal car l'ancien propriétaire avait entrepris d'enfouir des déchets sur un lot non autorisé. C'est d'ailleurs pour mettre fin à cette situation que le MEF a ordonné au début de l'été le déplacement des déchets vers le site autorisé, ce qui a donné lieu à une nouvelle passe d'armes devant les tribunaux, à l'issue de laquelle le ministre Paul Bégin a été blâmé, l'automne dernier, d'avoir contourné la loi qu'il est chargé d'appliquer.

L'attachée de presse du ministre Bernard Landry n'a pas été en mesure hier de préciser quelle forme prendrait l'assistance financière de Québec. Mais elle a confirmé d'une part l'importance de l'engagement financier, soit autour de 500 000 \$, précisant que «M. Landry avait décidé qu'il fallait régler ce dossier» une fois pour toutes.

Le député local et ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Gilles Baril, a d'ailleurs fait visiter le secteur controversé au ministre Landry l'automne dernier, qui se serait montré pour le moins surpris de voir opérer un site d'enfouissement précisément à la porte du principal parc intermunicipal de Lanaudière et à proximité de cours d'eau importants, comme la rivière Assomption, qui coule quelques centaines de mètres plus bas.

Parmi les problèmes qu'il reste à régler, on retrouve notamment la durée des engagements du promoteur Bérrou relativement à la fiabilité des so-

lutions retenues pour contrôler les écoulements.

Le conseil municipal de Saint-Jean-de-Matha doit être saisi la semaine prochaine du résultat des négociations des dernières semaines avec Bérrou-Construction. Il sera invité à entériner le principe de l'acquisition du site en vue de sa fermeture définitive et d'une mise en valeur éventuelle des autres actifs de Bérrou-Construction. Le site en question est situé juste à côté du parc intermunicipal, qui abrite trois des plus célèbres chutes de la région. Le site, une fois révéglé, pourrait élargir la vocation récréo-touristique du parc et donner lieu à diverses formes de mise en valeur.

Il ne semble pas que la municipalité ait besoin de faire le moindre règlement d'emprunt pour financer l'acquisition du site, d'autant plus qu'une partie de ce qu'elle investirait serait récupéré par la vente ou la mise en valeur des actifs locaux de Bérrou. Selon les renseignements obtenus, la municipalité serait en mesure d'administrer cet investissement grâce à son surplus.

Saint-Jean-de-Matha espère par ailleurs se faire rembourser par le fonds d'aide juridique aux municipalités une partie des frais engagés dans sa dernière démarche juridique.

Saint-Jean-de-Matha a voulu faire reconnaître la primauté de ses pouvoirs en matière de planification territoriale en tentant d'empêcher le ministre de l'Environnement et de la Faune de procéder au transfert des déchets enfouis illégalement sur un lot voisin en dépit des dispositions de son règlement de zonage, ntaires par le tribunal.

EN BREF

Bourque, conseiller

(Le Devoir) — Le maire Pierre Bourque vient d'être nommé conseiller en développement social et économique auprès du gouvernement de la province du Yunnan en Chine. M. Bourque y est actuellement en voyage officiel alors qu'il agit comme expert-conseil en horticulture pour la tenue des florales devant se tenir au printemps dans la ville de Kunming. Le cabinet du maire a confirmé la nouvelle diffusée hier par *The Gazette* mais a été incapable de donner quelque détail que ce soit, ignorant tout de la teneur de cette

nomination. Une conférence de presse se tiendra au retour du maire prévu dimanche.

Bélanger, sentence

(PC) — C'est le 28 janvier que Guy Bélanger, l'ex-député libéral de Laval-des-Rapides à l'Assemblée nationale, connaîtra sa sentence. Le 18 décembre, il a été trouvé coupable d'avoir fraudé l'Assemblée nationale d'une somme de 66 000 \$ entre 1990 et 1992. Il se serait fait payer cette somme d'argent en retour de services qui n'ont jamais été rendus.

LA CHORALE DE L'ACCUEIL BONNEAU



LES PLUS GRANDES CHANSONS

Vous les avez aidés à rebâtir leur toit, aidez-les à reconstruire leur vie... En commandant dès à présent cet album reprenant toutes les plus belles chansons de la Chorale de l'Accueil Bonneau.

BON DE COMMANDE

OUI, je désire commander _____ exemplaire(s) du disque et/ou de la cassette de la Chorale de l'Accueil Bonneau, au prix exceptionnel de 16\$ (taxes incluses) pour le disque et 11\$ (taxes incluses) pour la cassette.

Nom et prénom _____
Rue _____ Appt _____ Ville _____
Province _____ Code postal _____

Je désire recevoir mon/mes album(s) à mon domicile et accepte de régler les frais d'envoi.

Disque(s) X 16\$ =	Frais de port	1 ex. : 1,95 \$	2 ex. : 2,55 \$	3 ex. : 2,55 \$	4 ex. : 2,55 \$	5 ex. : 4,00 \$
Cassette(s) X 11\$ =	+ Frais de port					
= Montant total						

Veuillez régler votre cheque ou mandat postal à l'ordre de Coppelletti Oliv Music et le poster à : COPPELLETTI OLIV MUSIQUE 4216, RUE SAINT-HUBERT MONTRÉAL QC H3J 3W7 courriel : oliv@proxy.net

Pour plus d'exemplaires, nous consulter.

UNE NOUVELLE CLASSIQUE EST NÉE

La dernière née: la Tudor Chronograph Tiger Woods. Sculptée en acier inoxydable massif. Mouvement mécanique suisse. Plus grand choix de cadrans.

C'est l'heure de vous distinguer. TUDOR

Bijouterie Gambard
Vente et service technique

630-A RUE CATHCART
MONTRÉAL, CENTRE VILLE
TÉL: 866-3876

Michel PLAISENT

PowerPoint 97 pour Windows 95/98/NT

72 pages - 12,50 \$

Les Editions GUÉRIN (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

LES ACTUALITÉS

Clinton soigne son image avant l'ouverture de son procès

Le président rappelle que son gouvernement «fonctionne»

PHILIPPE DEBEUSSCHER AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — À la veille de l'ouverture de son procès en destitution au Sénat, le président Bill Clinton a opposé hier l'attitude des républicains toujours divisés sur la procédure à suivre pour ce jugement historique à celle d'un gouvernement «qui fonctionne» en annonçant que l'excédent budgétaire pour l'année fiscale en cours atteindrait au moins 76 milliards de dollars.

«L'ère des déficits vertigineux est terminée»

«L'ère des déficits vertigineux est terminée», a souligné le président en rappelant que le dernier exercice fiscal, clos le 30 septembre 1998, avait permis de dégager un excédent budgétaire de 70 milliards de dollars, premier solde positif depuis 1969.

Pour la seconde année consécutive, le budget fédéral sera en excédent et «nous bouclerons ce siècle par un excédent budgétaire d'au moins 76 milliards de dollars, le plus important de l'histoire», a-t-il poursuivi.

Auparavant, le vice-président Al Gore avait rappelé qu'en arrivant aux affaires six ans plus tôt, le gouvernement Clinton avait à gérer «un déficit de 290 milliards de dollars, le plus gros déficit de l'histoire des États-Unis».

«Tout comme ces déficits explosifs étaient devenus dans les années 80 le symbole d'un gouvernement trahissant son peuple, ces excédents sont le symbole d'un gouvernement qui fonctionne [...] et qui honore les valeurs et les priorités du peuple américain», a affirmé pour sa part M. Clinton.

principe le 19 janvier, lors du discours traditionnel sur l'état de l'Union devant les deux chambres du Congrès réunies.

Lundi, il avait annoncé un plan de six milliards de dollars sur cinq ans, sous forme de crédits d'impôts, pour les personnes fournissant des soins à domicile à leurs proches frappés de maladies de longue durée ou d'infirmités. Et mardi, il avait dévoilé un nouveau plan anti-drogue dans les prisons.

L'hypothèse d'un procès de destitution s'étalant sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois, ne semble pas conduire la Maison-Blanche à revoir ses plans pour le discours sur l'état de l'Union, au contraire. Il devrait permettre là encore d'opposer un président attaché à répondre aux priorités de la majorité des Américains aux républicains déterminés à le chasser du pouvoir.

«Le président a toujours l'intention d'aller au Congrès le 19 janvier», a déclaré hier son porte-parole, Joe Lockhart. Il a affirmé que M. Clinton et ses avocats étaient «anxieux» de connaître enfin la procédure qui serait retenue pour le procès.

«Le président est aussi anxieux de voir toute cette affaire résolue enfin de manière juste et rapide mais il n'a pas perdu de vue les responsabilités importantes qu'il a à exercer au quotidien», a-t-il ajouté.



Bill Clinton: pas de révisions de plans.

LARRY DOWNING REUTERS

Les scénarios possibles

Washington (AFP) — Le Sénat des États-Unis, dont les 100 membres (55 républicains, 45 démocrates) doivent décider si Bill Clinton doit être destitué ou pas, n'a pas encore annoncé les règles de procédure qu'il compte adopter pour juger de la destitution du président américain.

Voici néanmoins les scénarios possibles pour ce procès qui s'annonce historique:

■ Des débats suivis d'un vote-test: un projet bipartisan prévoit de débiter par quelques jours de débat au terme desquels les sénateurs voteraient pour décider si les faits reprochés au président Clinton correspondent aux «crimes et délits graves» visés par la Constitution. Un tel vote permettrait de constater si une majorité qualifiée des deux tiers requise (67 voix) pour destituer M. Clinton peut être réunie. Si elle ne peut pas l'être, la procédure prendrait alors fin ou déboucherait éventuellement sur le vote d'une résolution de condamnation morale du président.

■ Un procès bref: un procès de moins d'une semaine environ débiterait par les réquisitions des membres de la Chambre des représentants faisant office de procureurs.

La Maison-Blanche disposerait d'une journée pour présenter la défense de M. Clinton. Les sénateurs poseraient des questions pendant une journée et, enfin, un vote sur la culpabilité du président aurait lieu. Une majorité qualifiée des deux tiers, soit 67 voix, est requise pour le destituer. En cas d'absence de majorité qualifiée, un vote immédiat aurait lieu sur une résolution de censure.

■ Un procès long: plusieurs républicains ultraconservateurs plaident pour un procès «total», incluant notamment des convocations de témoins, afin de garantir les droits de la défense. Le procès pourrait alors durer un mois, voire plusieurs, jusqu'à l'été prochain. Ce procès fleuve s'achèverait également par un vote sur la culpabilité du président et, le cas échéant, par un vote de censure.

■ Pas de procès du tout: les sénateurs démocrates lancent un appel en faveur d'un vote de «censure» du président. La résolution est adoptée et l'idée d'un procès est alors abandonnée. Les républicains, majoritaires au Sénat, ont rejeté cette possibilité, soulignant que la Constitution leur enjoignait d'examiner la question de la destitution.

Les places seront rares

Washington (AFP) — Au siècle dernier, c'est le tout-Washington qui se pressait dans les galeries du Sénat pour suivre le procès du président Andrew Johnson, le premier à faire face à une procédure de destitution.

A partir d'aujourd'hui, pour le président Bill Clinton, les choses seront à la fois plus démocratiques, mais plus sévèrement contrôlées.

L'avenement de la couverture télévisée du Sénat, depuis 1986, permettra cette fois à des millions d'Américains de suivre en direct le procès.

Une seule chaîne, C-SPAN, contrôlée par le Congrès, est autorisée à retransmettre les débats, et les téléspectateurs verront rarement autre chose que des gros plans des seules personnes autorisées à prendre la parole. Pour le procès d'Andrew Johnson

en 1868, les balcons, selon les récits de l'époque, étaient remplis des plus jolies femmes de la capitale, revêtues de leurs plus belles robes, qui se disputaient les billets spéciaux donnant accès aux tribunes.

Cette fois, des quotas sévères ont déjà été établis pour l'accès aux galeries publiques.

Cinquante places seront attribuées au grand public, sur la base du premier arrivé, premier servi.

Chacun des 100 sénateurs disposera par ailleurs de quatre places dans les galeries qu'il pourra offrir à sa guise. Les membres de la Chambre des représentants disposeront de 20 places, la Maison-Blanche de 20 places et la Cour suprême de neuf places.

Un total de 136 places seront attribuées à la presse.

Hastert, nouveau «speaker»

Washington (AFP) — La Chambre des représentants, à majorité républicaine, a élu hier Dennis Hastert pour succéder à Newt Gingrich au poste de «speaker» (président) de la Chambre.

M. Hastert, 57 ans, un représentant de l'Illinois, a reçu le soutien de 220 républicains à la Chambre. Un total de 205 démocrates ont voté pour le leader de la minorité, Richard Gephardt. Deux élus ont exprimé un vote blanc.

M. Hastert, ancien professeur d'histoire et entraîneur de catch, succède à M. Gingrich, qui avait annoncé sa démission à la suite des élections législatives de novembre, qui avaient vu les républicains perdre du terrain à la Chambre.

Dans un premier temps, le poste de «speaker» devait revenir au représentant de la Louisiane, Bob Livingston, mais ce dernier avait annoncé le mois dernier, à la surprise générale, qu'il ne briguerait pas ce mandat.

M. Livingston avait reconnu avoir eu des liaisons extraconjugales et annoncé, en plein débat sur la destitution du président démocrate Bill Clinton le 19 décembre, qu'il quitterait le Congrès dans les six mois et renoncerait au poste de «speaker».



Dennis Hastert

WIN MCNAMEE REUTERS

Ottawa signerait un accord de libre-échange avec les Palestiniens

AGENCE FRANCE-PRESSE

Libre-échange entre le Canada et l'Autorité palestinienne, en cours depuis plus de deux ans, sont en voie d'aboutir et l'accord pourrait être signé dès le mois prochain, a indiqué hier le National Post.

Un accord de libre-échange similaire, qui supprime notamment les droits de douane sur la quasi-totalité des produits industriels, est en application depuis deux ans entre Israël et le Canada. Lors de la signature de cet accord en juillet 1996, Ottawa avait annoncé que le Canada voulait étendre ses avantages aux Palestiniens et que des négociations avaient été entamées en ce sens.

Le ministre canadien du Commerce international n'a pas confirmé les informations du National Post selon lesquelles les négociations se sont achevées en décembre. Il a indiqué cependant qu'il y avait «de fortes chances» que l'accord soit signé lors d'une visite du ministre canadien du Commerce international, Sergio Marchi, en février au Proche-Orient. «Nous voulons équilibrer nos intérêts dans la région», a indiqué

une porte-parole du ministère Leslie Swartman.

Un autre porte-parole du ministère, André Lemay, a rappelé aussi que, lorsque ces négociations avaient été mises en œuvre, en 1996, «Israël n'avait émis aucune objection».

Il a fait valoir aussi que la mise au point de cet accord n'avait aucune signification politique et notamment pas celle de reconnaissance d'un Etat. «Il s'agit seulement d'un accord avec un territoire douanier», a dit M. Lemay.

Selon M. Lemay, les échanges économiques du Canada avec l'Autorité palestinienne ne totalisent pas plus d'un million de dollars canadiens par an. Le National Post citait hier le représentant de l'OLP au Canada, Bakr Abdul Minem, pour qui les bénéfices à attendre de cet accord ne seraient pas tant économiques que politiques.

Le porte-parole de l'ambassade d'Israël, David Cooper, a fait valoir pour sa part que le gouvernement canadien avait assuré que l'accord avec les Palestiniens serait «en conformité avec les accords d'Oslo» et reconnaîtrait donc à l'Autorité palestinienne son statut actuel, «qui n'est pas celui d'un Etat».

Des coussins gonflables «intelligents»

Détroit (AP) — La compagnie Ford Motor commença sous peu à équiper ses véhicules de systèmes informatisés permettant d'ajuster de façon plus sécuritaire le déploiement des coussins gonflables et d'améliorer la protection du conducteur et du passager du siège avant en cas de collision.

L'ordinateur amènera les coussins à un gonflement complet ou partiel, selon le cas, après avoir établi la violence de l'impact, la position des occupants des sièges avant et leur poids, et s'ils portent leur ceinture de sécurité.

Ford a annoncé cette innovation hier à la foire internationale de l'automobile, à Détroit. Des éléments de ce système de retenue informatisé commenceront à apparaître sur les voitures et les camions légers de Ford, sans frais supplémentaires, au moment de la mise en marché des modèles de l'année 2000, dans le courant de l'année. D'ici trois ans, toutes les composantes du système devraient être implantées sur la totalité des nouveaux modèles Ford en Amérique du

Nord. Bien que les coussins gonflables aient sauvé des milliers de vies, ils ont néanmoins été jugés responsables de dizaines de décès, principalement d'enfants et de femmes de petite taille.

Ford va «au-delà des dispositifs mécaniques de sécurité des passagers» et offre un système informatisé qui «pense» et réagit à différentes conditions, a expliqué Neil Bessler, technicien en chef de la compagnie.

Le système utilisera des coussins gonflables à deux temps, qui se déploieront à pleine capacité lors de collisions violentes, et plus lentement lors d'accrochages à basse vitesse.

Si le conducteur est proche du coussin gonflable — ce que déterminera la position de son siège — le coussin se gonflera plus lentement. L'ordinateur ajustera aussi le coussin gonflable du passager avant en fonction de son poids.

Lors de collisions majeures, le système resserrera les ceintures de sécurité, tout en contrôlant la pression sur le passager pour éviter de lui écraser le thorax.

LES PETITES ANNONCES

IMMOBILIER COMMERCIAL, MARCHANDISES, OFFRES D'EMPLOI, PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES, VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00

695 AUTOMOBILES, DÉCÈS MAILHIOT, FERNAND 1916-1999, DÉCÈS LACROIX, JULIEN 1926-1999

Propriétaires! Logement à louer? Propriété à vendre? 975\$*

170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER, 318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC., 301 OEUVRES D'ART, 530 COURS, 546 CARTOMANCIE, ASTROLOGIE

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce

Donnez. Nous n'avons fait que la moitié du chemin. (514) 871-1551 ou 1 800 367-8563

LE DEVOIR

LE MONDE

SIERRA LEONE

La rébellion s'empare de la capitale

La situation était extrêmement confuse hier en Sierra Leone, petit pays d'Afrique de l'Ouest. Selon les autorités, les rebelles sont entrés dans Freetown parce que l'ECOMOG (force militaire multinationale) n'a pas voulu tirer sur la foule sortie dans les rues au moment de l'invasion.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Freetown — La rébellion sierra-léonaise a envahi Freetown hier à l'aube, pénétrant dans les locaux de la présidence au terme d'une guerre de harcèlement de plusieurs mois dans les provinces de l'intérieur du pays.

Selon un témoin, les assaillants ont poursuivi leur progression vers le centre de la capitale toute la matinée et pénétré dans les locaux de la présidence en milieu de journée. Vers 13h locales et GMT, les tirs et les bombardements, qui avaient prévalu toute la nuit et la matinée, ont semblé cessés par la suite. Mais quelques tirs étaient encore entendus aux alentours de 17h, selon un résident.

A l'aéroport de Lungi, à quelque 20 kilomètres à vol d'oiseau de Freetown, un hélicoptère effectuait des rotations entre la capitale et l'aéroport, transportant du personnel expatrié de l'ONU, a constaté l'AFP. L'ensemble de ce personnel devait être évacué sur Conakry hier. L'AFP a également constaté à Lungi la présence de plusieurs ministres du gouvernement sierra-léonais, qui ont toutefois affirmé ne pas vouloir quitter le pays.

Dans Freetown, les assaillants, qualifiés de « rebelles » par les autorités, auraient incendié l'ambassade du Nigeria, non loin de la présidence, ainsi que le quartier-général de la police et les locaux de la brigade criminelle. Ces bâtiments sont situés en plein centre de Freetown, aux abords du célèbre Cotton tree, un kapokier historique qui depuis plusieurs siècles signale la capitale sierra-léonaise aux navigateurs.

Selon des sources concordantes, les assaillants, entrés dans la capitale depuis les faubourgs du sud-est, ont libéré dans la matinée les détenus des deux principales prisons de Freetown, celles de Pademba Road et New England.

Le Programme alimentaire mondial de l'ONU a exprimé son inquiétude quant au ravitaillement de Freetown

Nombre de partisans de la junte, chassée du pouvoir en février après neuf mois, y étaient détenus. On y comptait notamment des dizaines de condamnés à mort pour « trahison » ou collaboration avec la junte chassée par le contingent nigérian de la force ouest-africaine ECOMOG. Ce sont les derniers partisans de cette junte et leurs alliés du Front révolutionnaire uni (RUF - en armes contre le pouvoir central depuis mars 1991) qui sont revenus hier à Freetown.

L'ECOMOG, principalement composée

en Sierra Leone de troupes nigérianes et guinéennes, « occupe de la situation » ont assuré les autorités sierra-léonaises à la radio.

Un porte-parole de la rébellion, affirmant parler depuis la présidence, a cependant déclaré à la BBC n'avoir « rencontré aucun soldat de l'ECOMOG » dans sa marche sur Freetown.

Le « Colonel » Sesay, qui a affirmé être sous les ordres du « général » TAB. Yaya, a indiqué que l'offensive déclenchée sur la capitale, depuis les collines environnantes, a impliqué une « force combinée de 15 000 hommes » émanant du RUF comme du « conseil révolutionnaire des forces armées » (AFRC, nom que s'était donnée la junte au pouvoir de mai 97 à février).

Le bilan de pertes civiles et militaires n'a encore été dressé, les habitants restant terrés chez eux, suivant les instructions officielles.

Selon les autorités, les rebelles sont entrés dans Freetown parce que l'ECOMOG n'a pas voulu tirer sur la foule sortie dans les rues au moment de l'invasion.

Après avoir donné l'ordre aux populations civiles de rester chez elles, le gouvernement a fait savoir que l'ECOMOG « considèrerait comme rebelle et ouvrirait le feu sur tout groupe de civils ou de rebelles rencontrés dans les rues ». Deux ministres du gouvernement ont affirmé à la radio que le président Ahmad Tejan Kabbah devait prochainement s'adresser à la nation.

Aucune information n'était disponible hier après-midi sur l'endroit où se trouverait le président Kabbah, ni sur le sort de Foday Sankoh, chef historique du RUF, emprisonné depuis des mois et condamné à mort en octobre. Il y a quelques semaines, sa libé-

Affrontements aux portes de la capitale



tion avait été posée par ses adjoints comme préalable à toute négociation de paix.

A Abidjan, le Programme alimentaire mondial de l'ONU a exprimé son inquiétude quant au ravitaillement de Freetown, où les stocks alimentaires sont très limités, et où 63 000 personnes dépendraient quotidiennement de l'aide humanitaire.

Controverse autour de l'UNSCOM

Des inspecteurs ou des espions?

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Les inspecteurs chargés de désarmer l'Irak et leur chef, Richard Butler, étaient à nouveau hier au centre d'une polémique après que plusieurs médias eurent affirmé que les inspecteurs avaient espionné l'Irak pour le compte des Etats-Unis. Richard Butler a vivement démenti ces informations. « Avons-nous facilité des activités d'espionnage, sommes-nous des espions? Absolument pas », a-t-il dit lors d'un bref point de presse.

De son côté, le porte-parole de l'ONU a déclaré que le secrétaire général, Kofi Annan, « n'avait pas de preuves » d'une implication des inspecteurs en désarmement dans des activités d'espionnage. Le porte-parole, Fred Eckhard, a déclaré que M. Annan « n'avait pas de preuves convaincantes, pas de preuves d'aucune sorte, seulement des rumeurs ».

Mais à Washington un haut responsable américain a reconnu hier que les Etats-Unis avaient pu recueillir dans le cadre de la mission de l'UNSCOM en Irak des informations militaires plus larges, expliquant qu'il n'y avait « pas de barrière artificielle » entre ces deux types de renseignements. Ce haut responsable, parlant à des journalistes sous couvert de l'anonymat, a donné comme exemple un régiment de la Garde républicaine, l'unité d'élite du régime, soupçonné de protéger un entrepôt d'armes nucléaires, balistiques ou bactériologiques. « Il est extrêmement naïf de croire qu'il soit possible d'établir une sorte de paravent chinois » entre les deux types d'informations militaires, a-t-il estimé.

En outre, selon un ancien inspecteur des Nations unies cité hier par le *Boston Globe*, Scott Ritter, les Etats-Unis ont pris en charge l'année dernière, avec l'accord de M. Butler, un système de surveillance des réseaux de sécurité irakiens mis en place à l'origine pour l'UNSCOM.

Le *Washington Post* et le *Boston Globe* ont affirmé hier que les inspecteurs de la Commission spéciale sur le désarmement de l'Irak (UNSCOM) ont aidé les Etats-Unis à recueillir des informations pouvant aider Washington à combattre le président irakien Saddam Hussein. Le *Washington Post* a ajouté que Kofi Annan avait obtenu la preuve de l'implication des inspecteurs dans des activités d'espionnage au service des Etats-Unis. « Le secrétaire général a pris connaissance du fait que l'UNSCOM a directement facilité la création d'un système de collecte d'informations secrètes en faveur des Etats-Unis, en violation de ses mandats », a affirmé le *Post*.

Selon le journal, « la nouveauté est la discussion publique de preuves selon lesquelles l'UNSCOM a non seulement bénéficié de renseignements américains, mais a aussi participé directement à la collecte de renseignements ». Citant des proches de Kofi Annan, le *Washington Post* a précisé que le secrétaire général est « alarmé des implications de ces liens » qui, s'ils étaient établis, pourraient mettre à mal la neutralité de l'institution internationale. « Les Nations unies ne peuvent être partie prenante dans une opération destinée à renverser [le gouvernement d'] un de ses pays membres », a déclaré la source citée par le *Post*.

L'ambassadeur russe auprès de l'ONU, Sergueï Lavrov, a ainsi demandé implicitement la démission de Richard Butler en déclarant aux journalistes « ne pas avoir confiance » dans le chef de l'UNSCOM et en réclamant que la Commission soit « réformée ». Il a affirmé que son rapport négatif sur l'Irak en décembre était une « provocation » qui avait permis les frappes américaines et britanniques du 16 au 19 décembre. En revanche, l'ambassadeur américain Peter Burleigh, a réitéré son soutien à l'UNSCOM et à son chef.

Rivalités et embarras au Conseil de sécurité

AFSANÉ BASSIR POUR LE MONDE

New York — Dans le jeu d'échecs qu'est devenue l'affaire irakienne, les deux principaux protagonistes — Washington et Bagdad — n'hésitent jamais à utiliser la population civile comme un pion. Les autorités irakiennes ont un nouvel exemple en « jouant » avec les personnels humanitaires de l'ONU chargés de superviser la distribution de rations alimentaires pour les vingt-trois millions d'Irakiens, dans le cadre du programme « Pétrole contre nourriture ».

L'Irak sait que la fin éventuelle de ce programme serait gênante pour Washington, car il permet le maintien des sanctions économiques contre le pays. Dans une note adressée au secrétariat des Nations unies, lundi 4 janvier, le gouvernement irakien a assuré ne plus être « en mesure de garantir la sécurité des personnels humanitaires américains et britanniques » à la suite des bombardements de décembre, et a demandé qu'ils soient « remplacés ». Le Conseil de sécurité a rejeté « par principe », mardi, cette requête, rappelant le principe de non-discrimination au sein du personnel onusien. Toute en « prenant note » de « l'avertissement irakien », le secrétariat de l'ONU « observe que selon la loi internationale la sécurité du personnel des Nations unies relève de la responsabilité du gouvernement irakien ».

Les responsables du programme humanitaire de l'ONU en Irak se disent « perplexes » devant la volonté irakienne de renvoyer les personnels américains et britanniques. Selon eux, Bagdad, qui continue de vendre du pétrole et de signer « régulièrement » des contrats d'achats de vivres, « n'a pas intérêt » à remettre en jeu « Pétrole contre nourriture ». Les exportations du pétrole irakien pendant la semaine écoulée sont d'ailleurs restées stables et les Britanniques employés par la Lloyd's, sous contrat avec l'ONU et chargés de vérifier l'entrée des marchandises achetées par l'Irak, ne sont pas concernés par la demande irakienne. Selon une source onusienne, l'objectif de Bagdad pourrait être la réduction du dispositif des Nations unies dans les trois gouvernorats kurdes, autonomes de fait. L'ONU y prend en effet totalement en charge la distribution des vivres, contrairement au reste de l'Irak. A l'appui de cette thèse, on fait remarquer que toutes les personnes dont le remplacement a été demandé, à l'exception de deux, sont basées dans les provinces kurdes.

Mardi, le président en exercice du Conseil, l'ambassadeur brésilien Celso Amorim, n'a pas voulu commenter la « décision » du Conseil. « Il n'a pas été le seul. Mis à part les diplomates américains et britanniques qui s'en sont félicités, aucun diplomate membre du Conseil n'a jugé bon de s'exprimer publiquement. « Et pour cause ! », explique en privé un délégué occidental. « Ces jours-ci, moins on parle de l'Irak, mieux le Conseil se porte », dit-il, expliquant que les quinze pays membres sont « figés dans une logique d'embarras, de silence et de gêne ».

Le Conseil est divisé entre ceux, comme la Russie, qui veulent remettre en question toute la politique onusienne en Irak, et ceux qui ne veulent rien faire. Cette divergence a été évidente lors de la réunion de mardi qui, au départ, devait être consacrée à la note irakienne sur les personnels américains et britanniques. L'ambassadeur russe a tenté d'élargir la discussion en évoquant le cas d'ONG qui précèdent, sans l'aval de Bagdad, à des activités de déminage au nord de l'Irak. Sergueï Lavrov a aussi mis en cause « la validité juridique » des « zones d'exclusion aérienne ».

Tous unis contre Kabila, mais encore?...

En République démocratique du Congo, la rébellion armée, déjà divisée, se voit maintenant accusée de massacres

EMMANUEL GOUJON AGENCE FRANCE-PRESSE

Kigali — Les nombreuses victoires militaires et le contrôle de plus d'un tiers du territoire de la République démocratique du Congo n'arrivent plus à cacher les dissensions au sein de la rébellion congolaise contre le président Laurent-Désiré Kabila.

Le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), la branche politique de la rébellion mis en place sous les auspices du Rwanda et de l'Ouganda pour renverser Laurent-Désiré Kabila, n'a pas su dépasser en six mois ses anciens clivages politiques.

Coalition disparate, composé d'ex-mobutistes comme l'ancien premier ministre Lunda Bululu, d'anciens membres de l'AFDL (Alliance des forces démocratique de libération qui a porté M. Kabila au pouvoir) comme Bizima Karaha ou Moïse Nyarugabo, de démocrates historiques comme Arthur Zahidi Ngoma et d'intellectuels récemment entrés en politique tels Ernest Wamba dia Wamba ou Jacques Depelchin, le RCD se trouve affaibli par ce qui faisait sa force: la diversité de ses courants politiques.

Bénéficiant d'un faible soutien populaire, la rébellion congolaise a de moins en moins de légitimité, si ce n'est celle des armes. Le RCD pâtit de plus de son image de « marionnette des Rwandais et des Ougandais », lar-

gement médiatisé par Kinshasa.

A son tour la rébellion a été accusée de massacres. 500 civils, dont de nombreuses femmes et enfants, ont été tués par les rebelles congolais les 30 décembre et 1^{er} janvier à Makobila, dans la province du Sud-Kivu (est de la RDC), a affirmé mardi l'agence des missionnaires Misna basée à Rome.

Les auteurs du carnage sont les rebelles du RCD, selon Misna. Ils auraient été menés par un commandant d'origine rwandaise, connu à Uvira sous le surnom de « Shetani » (Satan).

Des rumeurs persistantes font par ailleurs état de cas de corruption et de pillages au profit de certaines éminentes personnalités du RCD.

Discussions

Répondant à ces accusations, le président du RCD, Ernest Wamba dia Wamba, a affirmé que « des mesures ont été prises contre la corruption et les détournements de ressources au sein du mouvement, pratiques non généralisées ».

Un membre du RCD a expliqué que « les divisions au sein du mouvement sont doubles: la première est due aux volontés de certains de prendre des postes et de continuer le pillage du pays ». « L'autre dissension touche au fond, il faut savoir si nous allons aux négociations [avec M. Kabila] ou pas. Il faut réunir autour d'une table l'opposition armée, l'opposition politique et le

gouvernement pour négocier parce qu'une solution politique est indispensable », a-t-il ajouté.

« Nous sommes tous unis contre Kabila et pour l'établissement de la démocratie en RDC », a affirmé mardi aux journalistes M. Wamba dia Wamba, après avoir rencontré les dirigeants rwandais à Kigali. « Il n'y a pas de divisions, il y a des discussions. Là où il y a des hommes et des intérêts, il y a toujours discussions, c'est normal », a déclaré de son côté à l'AFP Arthur Zahidi Ngoma, vice-président du RCD.

Au cours de l'assemblée générale du RCD réunie depuis fin décembre à Goma (nord-Kivu), M. Ngoma s'est retrouvé en minorité en proposant d'élargir l'assemblée de 28 membres, à des personnalités de la zone sous contrôle de la rébellion. « Nous devons confirmer notre volonté d'apporter un vrai changement dans le pays, c'est à dire qu'une fois à Kinshasa nous apporterons non pas la dictature mais la démocratie. Nous ne pouvons pas promettre cela et refuser aujourd'hui l'ouverture de l'Assemblée », a ajouté Zahidi Ngoma.

« L'assemblée générale se poursuivra jusqu'à l'implosion ou la consolidation du mouvement. Mais il y a le risque que notre projet de société échoue. Certains membres importants menacent même de quitter le mouvement », a souligné un dirigeant du RCD, qui a souhaité garder l'anonymat.

Fiançailles princières

Le fils cadet de la reine Elizabeth va convoler avec son amie, la « roturière » Sophie Rhys-Jones

AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — La reine Elizabeth, « ravie », a annoncé hier le prochain mariage d'Edward, son plus jeune fils, et de Sophie Rhys-Jones, avec le secret espoir que l'original de la famille se distinguera en échappant à la malédiction du divorce qui a contribué à ternir le blason des Windsor.

Edward, 34 ans, n'arrive qu'en septième position dans la ligne de succession au trône. Et le mariage avec la roturière qui partage sa vie depuis cinq ans, à la fin du printemps ou au plus tard à l'été, est censé rester une affaire familiale. Vraisemblablement en la chapelle du château de Windsor.

Mais l'événement annoncé en milieu de matinée par le palais de Buckingham et accueilli par une avalanche de commentaires et de messages de félicitations, n'en constitue pas moins une excellente nouvelle pour la monarchie, embarquée dans une intense campagne de relations publiques après la mort de Diana et les divorces successifs de la princesse Anne, d'Andrew et de Charles.

La personnalité de l'heureuse élu, très éloignée des deux autres brus qui s'étaient à tour de rôle brouillées avec la reine, cadre parfaitement avec l'image que tente de projeter Buckingham d'une famille royale moins compassée; plus proche du peuple, à défaut d'être totalement en phase avec le modernisme tous azimuts du « New Labour » de Tony Blair.

Avec son charme naturel et sa discrétion vantés par toutes les gazettes du royaume, cette fille de bonne famille âgée de 33 ans, professionnelle des relations publiques, a séduit la reine qui l'invite régulièrement en ses châteaux. Et la trouverait « charmante », croient savoir les chroniqueurs royaux. Fille d'un ancien vendeur de voitures reconverti dans la vente lucrative de pneus en Europe de l'Est, la jeune femme est à la fois skieuse et véliplancheuse, active dans diverses oeuvres caritatives dont une dirigée par le mari de la reine, et des soirées du Tout Londres.



Après trois divorces et un enterrement dans la famille royale, une promesse de mariage.

EN BREF

Trois plaintes déposées à Paris contre Fidel Castro

Paris (AFP) — Trois plaintes, deux pour « crimes contre l'humanité », et une pour « trafic international de stupéfiants », visant le chef de l'Etat cubain, Fidel Castro, ont été déposées hier matin auprès de la justice à Paris, a-t-on appris de source judiciaire. Ces trois plaintes avec constitutions de parties civiles, déposées par Me Serge Lewisch, aux noms de deux ressortissants cubains installés en France et d'un Français, devraient entraîner l'ouverture d'une information judiciaire à Paris. Les deux plaintes pour « crimes contre l'humanité » émanent d'un photographe français, Pierre Golendorf, et d'un peintre cubain, Lazaro Jordana, condamnés respectivement à des peines de prison par la justice cubaine, en 1971 et en 1982, dans le cadre selon eux, d'une campagne de répression contre les intellectuels, a-t-on précisé. Elles invoquent également les chefs de « pratique massive et systématique de la torture et d'actes inhumains, inspirés par des motifs politiques en exécution d'un plan concerté à l'encontre d'un groupe de population civile ». La troisième plainte, accusant Fidel Castro de « trafic international de stupéfiants, séquestration, tortures, assassinat et complicité » a été déposée au nom d'Ileana de la Guardia. Il s'agit de la fille du colonel Antonio de la Guardia, condamné à mort par un tribunal militaire, et fusillé à La Havane, le 13 juillet 1989, pour « actes hostiles contre un Etat étranger, trafic de drogues toxiques et abus de pouvoir dans l'exercice d'une charge », en même temps que le général Arnaldo Ochoa, ancien héros des corps expéditionnaires cubains en Ethiopie et en Angola. Episode marquant du régime castriste, le procès « Ochoa » s'est soldé par quatre condamnations à mort et dix peines de dix à trente ans de prison.

L'ex-chef d'état-major veut remplacer Nétanyahou

Tel Aviv (AFP) — L'ex-chef d'état-major Amnon Lipkin-Shahak a annoncé sa candidature hier aux élections au poste de premier ministre le 17 mai en Israël, en appelant les électeurs à se débarrasser du « dangereux » Benjamin Nétanyahou. « Nétanyahou est dangereux pour Israël. Nétanyahou doit partir », a affirmé M. Lipkin-Shahak au cours d'une conférence de presse à Tel-Aviv, sa première depuis qu'il a quitté l'unité formelle le mois dernier. « J'annonce ma candidature au poste de premier ministre d'Israël. Après avoir quitté l'uniforme, je me mobilise à nouveau comme citoyen pour défendre l'Etat d'Israël face aux menaces intérieures et extérieures », a-t-il dit. Le populaire militaire, qui est novice en politique, veut se présenter à la tête d'un nouveau mouvement centré qu'il entend créer pour mettre fin au traditionnel affrontement entre travaillistes et droite nationaliste. Il a promis une « révolution » pour sortir Israël de « l'état de guerre intérieure », ainsi que la poursuite des négociations de paix avec les voisins arabes. M. Lipkin-Shahak, 54 ans, a concentré ses attaques contre le premier ministre sortant, affirmant qu'en tant que chef d'état-major de janvier 1995 à juillet 1998, il avait freiné des « initiatives militaires » aventureuses de M. Nétanyahou. Mais il s'en est pris aussi à l'opposition travailliste, qui « n'a pas réussi à forger une réconciliation entre Israéliens ».



Amnon Lipkin-Shahak

Turquie: nouvel échec dans la formation du gouvernement

Ankara (AFP) — Les tentatives de former un nouveau gouvernement en Turquie ont une nouvelle fois échoué hier, le premier ministre désigné Yalim Erez ayant déclaré forfait, plus de quarante jours après la destitution de Mesut Yilmaz pour « liens avec la mafia ». Son abandon offre une nouvelle chance à Bulent Ecevit, chef du Parti de la gauche démocratique (DSP, gauche nationaliste), qui avait lui aussi tenté en vain de former un gouvernement le mois dernier, mais a reçu depuis le soutien surprise de Tansu Ciller, dirigeante du parti de la Juste voie (DYP, droite). Les efforts de Yalim Erez ont donc été fortement compromis par Mme Ciller, qui a annoncé lundi un soutien tardif à un gouvernement dirigé par Bulent Ecevit, 73 ans. Tansu Ciller avait dans un premier temps rejeté sa proposition de former un gouvernement composé de son seul parti DSP, et il avait dû jeter l'éponge le 21 décembre.

É D I T O R I A L

Ces complices respectables

Une dépêche tombée le 23 décembre dernier a fait peu de vagues au Québec malgré son intérêt évident. Elle disait en quelques phrases qu'une filiale de la compagnie américaine R. J. Reynolds, société mère du fabricant de tabac canadien RJR-Macdonald inc., venait de reconnaître sa culpabilité dans un épisode de la contrebande du tabac. L'affaire ne doit pas s'arrêter là.

Au plus fort de la crise de la contrebande du tabac qui a secoué le Québec et le sud de l'Ontario au début de la décennie, des mauvaises langues soupçonnaient les fabricants d'être de connivence avec les contrebandiers. Il était en effet fort peu probable que les compagnies ne sachent pas à qui étaient destinées les centaines de milliers de caisses de cigarettes soudainement produites pour l'exportation.

Trois ans plus tard, les journaux rapportaient qu'un agent des douanes américaines avait signé un affidavit dans lequel il déclarait avoir surpris le directeur des ventes de Northern Brands, une filiale américaine de R. J. Reynolds, en compagnie de contrebandiers connus d'Akwesasne réunis autour d'un feu de camp sur l'île de Vancouver. Leur sujet de conversation: le commerce de cigarettes. On s'en souviendra, les militants antitabac se sont faits forts de propager la nouvelle. Avec raison, car il y avait là matière à une enquête plus approfondie, tâche qui fut laissée aux autorités policières américaines et canadiennes.

Ce que nous avons appris il y a quelques jours, à la veille de Noël, c'est que l'enquête entreprise du côté américain a conduit à des accusations en vertu des lois fiscales fédérales de ce pays. Dans un document produit en cour fédérale, la filiale Northern Brands a reconnu avoir importé des chargements entiers de cigarettes produites à Montréal par sa petite sœur RJR-Macdonald inc., et à Porto Rico par une autre filiale de la compagnie, en sachant qu'ils étaient destinés à la contrebande.

Jean-Robert Sansfaçon

◆ ◆ ◆

Le plus cocasse, c'est que les événements reprochés n'ont pas eu lieu entre 1988 et 1994, au plus fort de la crise de la contrebande, mais entre août 1994 et juin 1995, quelques mois après l'annonce de la réduction des taxes. Et que s'est-il passé pendant les huit ou neuf années précédentes?

Cet aveu de culpabilité de la part de la direction de Northern Brands, filiale qu'on s'est empressé de fermer depuis, a valu à la compagnie une amende totalisant 15 millions de dollars américains. Une faible somme compte tenu de l'ampleur qu'a prise la contrebande au fil des ans, mais une forte somme en regard de la courte période à laquelle l'accusation se rapportait.

En échange de cet aveu — ce qui aide à comprendre qu'on s'y soit astreint —, R.J. Reynolds a obtenu des procureurs fédéraux américains qu'aucune autre accusation du genre ne soit portée contre elle par l'État fédéral. Ce qui n'empêche pas les gouvernements des États régionaux ou ceux du Canada de revenir à la charge, ni même le gouvernement central américain de s'attaquer aux dirigeants de la compagnie sur une base individuelle. Cela se produira-t-il? Nous n'en savons rien.

Selon les documents produits devant la cour, les cigarettes de contrebande — des Export A — étaient destinées pour la forme à la Russie et à l'Estonie. Des pays qui ne sont pourtant pas reconnus pour être des consommateurs de tabac canadien.

Le temps est venu de procéder à une enquête approfondie sur les pratiques des fabricants de tabac.

Les poids lourds en provenance de Montréal déchargeaient leurs cargaisons dans des entrepôts de l'Etat de New York, d'où elles étaient par la suite acheminées vers la réserve d'Akwesasne située à cheval sur les frontières des États-Unis, de l'Ontario et du Québec.

Selon le *Globe and Mail*, qui s'est intéressé récemment à cette question, la marchandise était destinée à quelques grands contrebandiers, dont certains sont aujourd'hui emprisonnés en attente d'une sentence pour avoir reconnu leur culpabilité à des accusations de blanchiment d'argent. Un de ces accusés, un Mohawk d'Akwesasne dont le père aurait lui-même été contrebandier à l'époque de la prohibition, ne s'est pas gêné pour affirmer publiquement que les dirigeants canadiens de RJR-Macdonald savaient depuis toujours à qui et à quoi était destiné le tabac exporté vers les États-Unis.

L'homme et certains des 17 autres contrebandiers (pas tous des autochtones) arrêtés au même moment par la police américaine, devront aussi faire face à des accusations en sol canadien.

En revanche, seuls quelques individus à l'emploi des fabricants de tabac ont eu à subir personnellement les conséquences de leur implication dans la contrebande. Aucun n'est un dirigeant de haut niveau.

Plusieurs questions restent sans réponse à la suite de ce premier aveu de culpabilité arraché par la justice américaine à un grand fabricant de tabac. En voici quelques-unes... Depuis quand la filiale canadienne RJ-Macdonald exportait-elle de grandes quantités de cigarettes à la compagnie sœur américaine Northern Brands? Quelle fut la croissance de ces exportations entre 1988 et 1997? Quelle était la fonction véritable de la filiale Northern Brands dont on dit qu'elle était dirigée par des Canadiens et qu'elle consacrait la plus grande partie de son exploitation à des activités canadiennes? Que savaient les dirigeants canadiens de la destination réelle des milliers de caisses de cigarettes exportées vers les États-Unis entre 1988 et 1997? R.J.R. Reynolds était-il le seul fabricant de produits du tabac à agir de la sorte ou ne faisait-il pas que suivre un mouvement amorcé par d'autres grandes sociétés impliquées dans la vente de tabac?

Entre 1990 et 1994, le gouvernement du Québec a été privé de pas moins d'un milliard de revenus à cause de l'épidémie de contrebande de cigarettes. De son côté, Ottawa fut aussi privé de centaines de millions. Au même moment, les fabricants continuaient de vendre autant de produits du tabac qu'auparavant et à un prix de gros toujours aussi élevé. L'explication tient à une chose: la contrebande.

Après la baisse des taxes destinée à briser le cercle vicieux, les gouvernements ont encore été privés de milliards de dollars supplémentaires, alors que les entreprises ont enregistré d'excellents rendements. Au cours de ces années, contrebande et baisse des prix aidant, le tabagisme a repris du terrain, surtout parmi les groupes les plus vulnérables, notamment les jeunes. Cela n'a pourtant pas empêché les fabricants de continuer leur lutte pour la défense du «droit» à promouvoir leurs produits.

Avec les révélations récentes qui viennent briser à tout jamais l'image d'innocence et de virginité offensée qu'ils se sont toujours payée à grand renfort de publicité, le temps est venu de procéder à une enquête approfondie sur les pratiques des fabricants de tabac, tant en ce qui touche à la fabrication qu'à la mise en marché de leurs produits. Par rapport aux États-Unis, le Canada accuse un sérieux retard sur la question. Il faut rattraper ce retard.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE CAYOUILLE,
PIERRE BEAULIEU, NORMAND THERIAULT
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

LA GUERRE DES TUQUES...



L E T T R E S

À la mémoire d'un homme libre

On peut fort bien, de quelque clan ou parti qu'on se réclame, n'avoir pas été d'accord avec tous les gestes sociaux et politiques que ses nombreux et changeants engagements l'ont amené à poser, mais il importe de reconnaître, en notre camarade Pierre Vallières, que la vie a fui il y a quelques jours, un homme avide de liberté dans une société d'esclaves satisfaits. Son action a toujours visé à étendre cette liberté aux différents groupes d'exclus auxquels il s'est identifié pendant toute sa vie.

Dans un monde où quiconque ne partage pas les vues réactionnaires d'une société fondée sur l'exploitation des faibles, Pierre Vallières s'est tenu debout pour protester et afficher un non-conformisme aussi rare que courageux. «Je suis», disait-il quand on le priait d'expliquer sa démarche sociopolitique, «à la recherche d'un monde où tout ne soit pas fondé sur le pouvoir de l'argent, du capital, comme le préconise l'immoralité néolibérale.»

Avec une poignée d'admirables fous, il a été la bougie d'allumage de la conscience politique de milliers de Québécois exploités. Car le militantisme radical du FLQ était, quoi qu'on en dise, amplement justifié au moment où lui et ses camarades s'y engageaient, il y a 30 ans. Les données mêmes de Statistique Canada démontraient alors en effet qu'à la seule exception des Amérindiens et en dépit du fait qu'ils étaient majoritaires au Québec, les francophones constituaient le groupe ethnique dont les revenus annuels étaient les plus faibles, derrière les communautés juive, italienne, portugaise, grecque... et bien entendu, loin des Anglo-Québécois. Le chemin que nous avons parcouru depuis, c'est aussi à l'action de ces courageux jeunes gens en colère que nous le devons.

Nègres blancs d'Amérique, paru en 1968, se situe dans la lignée des portraits de colonisés qu'avaient initiés, dix ans auparavant, l'Algérien Franz Fanon et le Tunisien Albert Memmi. Traduit en plusieurs langues, cette autobiographie précoce d'un révolutionnaire constitue un des jalons importants des constats d'échec des politiques colonialistes mondiales encore pratiquées aujourd'hui dans plusieurs pays sous couvert d'aide militaire, et de leurs effets pervers sur les populations soumises aux lois des plus forts.

Bien sûr, certains esprits trop rigides ne manqueront pas de souligner qu'après Octobre 70, il s'est un peu rapidement démarqué de la gauche pour appuyer le PQ, dont il ne manquera d'ailleurs pas par la suite de fustiger vivement et avec raison les stratégies étapistes. Ne nous arroyons pas le droit de discuter des changements tactiques ou de trajectoires que la vie impose d'ailleurs à tous et à chacun. Contentons-nous d'admirer la ténacité de l'homme à se ranger toujours du côté des faibles, se livrant tour à tour à la cause des Amérindiens, nos souffre-douleur préférés, des gais que tant de gens méprisent encore et des Bosniaques, ces derniers en date des damnés de la terre.

Il importe de reconnaître aujourd'hui le degré de liberté dont s'est enrichie notre société grâce au passage dans notre espace vital d'un individu comme Pierre Vallières, à qui je tenais à rendre ici hommage.

Jacques Larue-Langlois
Verdun, 26 décembre 1998

S.O.S. pour les aînés

Dans un mémoire que nous avons présenté à la Régie régionale dans le cadre de ses audiences publiques, nous écrivions ceci à propos de l'effet des compressions dans le domaine de la santé et des services sociaux: «Pour les personnes âgées hébergées dans nos centres, cela signifie pas de temps consacré à les écouter et à leur parler. Les résidents sont soignés, nourris, lavés, changés par des personnes qui sont constamment à éteindre des feux et qui manquent de temps pour établir une relation de confiance avec eux. Actuellement, on n'ose même plus interrompre le travail du personnel pour demander des informations parce que le personnel manque déjà de temps pour répondre aux besoins essentiels.»

Nous étions le 9 mars 1998. Nous avons appris lors de la récente campagne électorale que le gouvernement pourrait ouvrir ses goussets dans le do-

main de la santé et injecter beaucoup plus d'argent. Si ce montant se chiffrait à 100 000 \$ pour chacun de nos membres, l'ensemble ne représenterait que cinq millions. Ce n'est pas énorme ni exagéré pour des personnes âgées vivant dans un centre d'hébergement de longue durée et qui, malheureusement, n'ont pas tout ce qu'il leur faut.

Le Regroupement des CHSLD de la région de Montréal réclame des moyens financiers pour améliorer radicalement la situation des personnes âgées vivant dans les centres d'hébergement qui n'en peuvent plus de subir des restrictions. Il leur faut une vie meilleure, plus agréable. C'est très très important à cette étape de leur existence.

Jean Bode

Membre du conseil d'administration du Regroupement des centres d'hébergement et de soins de longue durée de Montréal
Montréal, janvier 1999

Merci Robert!

Au sujet du décès de Robert Sauvé survenu le 28 novembre 1998... Au moment où tu nous quittes, les modes du jour nous font quelquefois douter du commis de l'État en tant que penseur, moteur et leader. Pourtant, les quelque 35 dernières années de ta vie professionnelle auront été une preuve éloquent du contraire.

Merci Robert pour avoir été, notamment comme secrétaire général de la CSN, un des grands artisans de la syndicalisation de notre fonction publique.

Merci Robert pour des lois cadres structurantes et civilisées dans le monde des relations de travail du Québec, en tant que sous-ministre du Travail.

Merci Robert pour l'Aide juridique.

Merci Robert pour avoir redressé et régionalisé la Commission des accidents du travail (CAT) puis mis sur pied et géré un véritable régime de santé et de sécurité paritaire québécois: la CSST.

Merci Robert pour ta compétence, ta disponibilité et ton leadership dans différents organismes communautaires. Il est des idées à défendre. Il est des réalisations à poursuivre. Il est des amitiés à garder toujours vivantes.

Francine Bouchard, André Forest, Clément Godbout, Louis Laberge, Gérald Larose, Pierre Meunier, Pierre Marois, Jean-Robert Ouellet, Conrad Sauvé
Montréal, 23 décembre 1998

Livre sous séquestre

Dans *Le Devoir* du lundi 21 décembre, à la fin de l'article intitulé «Cartographie averti», on mentionne mon nom en rappelant l'opposition que j'avais faite, bien à contrecoeur, au livre de Fernand Ouellet sur Papineau. À ce sujet, je me crois tenue d'apporter une rectification. Si l'on revoit la correspondance échangée à ce sujet, à cette époque, avec M. Ouellet et les Presses universitaires (qui étaient l'éditeur), on pourra constater que je ne m'opposais nullement à ce que M. Ouellet écrive sur Papineau et non plus sur son épouse Julie Bruneau, sujet principal de l'ouvrage qui a fait l'objet du litige. J'avais seulement demandé qu'on supprime les passages concernant Azélie Papineau-Bourassa et Ezilda Papineau — soit quelques pages — et je laissais entendre que j'assurerais les frais de cette coupure. Devant le refus que j'essayai, je n'avais d'autre recours que celui d'arrêter la diffusion de l'ouvrage. Le jugement qui a mis le livre sous séquestre dépassait de beaucoup ce que j'en attendais.

Anne Bourassa

Outremont, 22 décembre 1998

Feu l'unanimité

L'auteur-comédien, Dubois, vient de déclarer publiquement (à la télé) qu'il est terrorisé par l'unanimité «indépendantiste» au Québec. Est-il sourd et aveugle? Est-il une autre victime de la paranoïa dite «du complot», sauce Oliver Stone? À la manière de Jean-Louis Roux, il craint le fascisme, que dis-je, il a affirmé que le totalitarisme était déjà dans nos murs, que le vilain «corporatisme» triomphait à l'heure actuelle. Diable, quelle mouche bizarre a pu piquer l'auteur de *Being at home with Claude*? Est-il en train de boucler ses valises, s'approprié-t-il à de-

mander asile comme réfugié politique?

Ce qui est grave? Dubois méprise les intellectuels, les journalistes engagés québécois. Il est d'avance convaincu qu'il n'y aurait personne pour riposter advenant sa funeste prédiction. Quand nous nous battons au Mouvement laïc, au Parti socialiste, à Liberté, à Parti-Pris, au RIN, il était à la petite école, ce n'est pas un reproche évidemment mais il pourrait être mieux informé, mieux savoir que des veilleurs vivent au Québec et n'ont pas la plume dans la poche.

Il a le droit de militer contre notre souveraineté nationale mais qu'il le dise en toute franchise sans insulter les esprits libres qui vivent nombreux au Québec actuel. Il s'est comporté en névrosé compulsif au pupitre de Stéphane Bureau ce soir-là. À l'écouter prédire l'installation toute prochaine d'un fascisme québécois, on se pinçait. Dubois ignore donc le grand nombre d'adversaires acharnés de l'indépendance, ceux qui contrôlent la majorité de nos médias les plus riches et les plus importants?

Par ses déclarations, Dubois se fait l'allié de nombreux francophobes, les Pit-Bull Johnson, les Mordecai Richler, les Diane Francis, les Galganov, tous ceux qui pissent de la copie à Montréal mais aussi à Toronto, à Londres et à New York. Comme tous ces calomnieux du pays québécois, Dubois vient de se joindre au chœur sordide nous décrivant tous comme des fanatiques illuminés, xénophobes, intolérants, etc.

Critiquer un parti politique en place est une chose, dire que nous sommes tous des fascistes en puissance en est une autre.

Claude Jasmin, écrivain
Outremont, 17 décembre 1998

Les Enfants de Duplessis

L'exécution d'une décision politique, pour des raisons purement économiques, d'un groupe d'orphelins sous la tutelle de l'État et confiés à la bonne garde d'une communauté religieuse. Concrètement, le tout s'est traduit par l'emprisonnement, par l'entremise de faux dossiers de santé mentale, dans une institution psychiatrique de l'État. Et pendant leur internement illégal, ils ont subi des abus physiques et psychologiques et ont été assujettis à faire des travaux ménagers non rémunérés. Et aujourd'hui...

Quand on pense au sort qui a été et qui est toujours réservé à nos «Enfants de Duplessis», on ne peut que frémir au sort qui pourrait nous être réservé si on tombait par hasard dans la zone grise de la population jetable de notre société d'aujourd'hui — hérophiles, personnes âgées, personnes gravement malades, malades mentaux, handicapés physiques ou intellectuels qui se font transférer de leurs foyers de soins stables vers des familles d'accueil temporaires, sans-abri, assistés sociaux, jeunes sous la protection de la DPJ, Amérindiens, allophones, réfugiés, sans-emploi, anglophones âgés, accidentés du travail. Leur vie est littéralement dans les mains de politiciens, d'agents gouvernementaux et de professionnels qui exercent leurs pouvoirs discrétionnaires avec toute impunité quant aux conséquences de leurs décisions. Car ils savent (le passé est garant de leur futur) qu'ils ne seront jamais accusés ni tenus responsables du bien-être des personnes à leur charge.

La preuve est que tous les acteurs responsables pour l'exécution des Enfants de Duplessis — politiciens, institutions gouvernementales et religieuses, médecins et psychiatres qui ont signé les faux rapports médicaux — continuent à jouir d'un «passaport diplomatique», n'étant pas obligés de répondre de leurs actes. Ils savent que leurs noms et le degré de responsabilité ne seront jamais rendus publics.

Les Enfants de Duplessis, eux, ont un faux dossier médical à vie. On leur a nié un recours collectif et on négocie un dédommagement équitable pour sauver la face des responsables.

Les excuses propagées pour minimiser l'impact des conséquences sont du genre: «C'était comme ça dans le temps», ou «Il n'y avait pas d'autres places pour eux», ou «Personne n'en voulait», ou encore «C'était la faute de la société» et la fameuse «C'est le gouvernement, que peux-tu faire contre ça?».

C'est peut-être notre faute à tous, mais surtout à ceux qui savaient ce qui se passait et qui auraient pu l'empêcher.

Michel Buzzell
Lasalle, 17 décembre 1998

IDÉES

Remettre les CLSC au centre des services de première ligne

GÉRALD LAROSE

Président de la CSN

MARC LAVIOLETTE

Vice-président de la CSN

LOUIS ROY

Président de la Fédération de la santé et des services sociaux

MICHEL TREMBLAY

Président de la Fédération des professionnelles (sic)



Gérald Larose

MARTIN CHAMBERLAND LE DEVOIR

En l'espace de cinq ans, le réseau de la santé et des services sociaux a connu davantage de changements et de chambardements que pendant les vingt autres qui les ont précédés. Tous les établissements du réseau ont été pris dans le tourbillon des compressions et de la réforme. En quatre ans, leur nombre est passé de 862 à 569, résultat de fermetures et de fusions de toutes sortes. Mais le passage des CLSC dans ce tordeur a laissé des séquelles qui sont en train d'annihiler leur caractère distinctif.

Le virage ambulatoire, avait-on promis, devait renforcer le rôle des CLSC dans l'organisation des services de première ligne. Quatre ans plus tard, force est de constater que rien de tout cela ne s'est produit. L'élan réformateur qui a présidé à l'amorce du virage ambulatoire a été happé par un agenda politique dominé par un seul objectif: atteindre le déficit zéro. L'atteinte de cet objectif a conditionné les choix, les orientations et les décisions qui ont présidé à la reconfiguration des services. Dans toute cette tourmente, le gouvernement a beaucoup demandé aux CLSC et, en retour, il les a très peu supportés. Résultat: les CLSC ressortent de toute cette opération extrêmement fragilisés. Aussi, s'il est une tâche à laquelle la nouvelle ministre doit s'attaquer en priorité, c'est celle de remettre les CLSC sur leurs rails.

C'est aussi dans cette perspective que la CSN a, depuis le printemps dernier, entrepris une réflexion sur l'avenir des CLSC. Au terme d'un forum qu'elle tient les 11 et 12 janvier prochains avec des travailleurs et des travailleuses en CLSC qu'elle représente, la CSN, de concert avec ses deux fédérations dans la santé et les services sociaux (Fédération des professionnelles (sic) et Fédération de la santé et des services sociaux), lancera une campagne pour sensibiliser ses membres et la population au besoin urgent de préserver le caractère distinctif des CLSC et de les recentrer sur les services de première ligne.

Arrêter les fusions

Les fusions des CLSC avec les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) et, dans une moindre mesure, avec des hôpitaux généraux compromettent l'approche globale qui caractérise les CLSC. Sur 146 CLSC au Québec, il n'en reste plus que 74 qui portent encore ce titre. Quarante-trois CLSC ont été fusionnés avec des CHSLD et 29 avec des centres hospitaliers, des centres de santé et aussi des centres de soins de longue durée. Ces fusions changent l'organisation des soins et des services et en disent long sur l'établissement des priorités. Ces fusions doivent cesser, le temps de faire un bilan sur le processus et les résultats de celles déjà réalisées, particulièrement sur la répartition des ressources entre les établissements fusionnés et l'organisation des activités en regard de la mission dévolue aux CLSC.

Consolider leur rôle social, communautaire et médical

Établis par territoire de MRC ou, en milieu urbain, par quartier, les CLSC se sont vu confier la mission de veiller à la santé et au bien-être de la population de leur territoire en favorisant une approche globale où se conjuguent le préventif et le curatif, les interventions sur les plans médical et

social. La présence des CLSC, tant en milieu urbain qu'en milieu semi-urbain ou rural, a souvent été déterminante dans la vitalité et le dynamisme des communautés. C'est tout ce caractère distinctif qui aujourd'hui vole en éclat.

Leur rôle social et communautaire a été sacrifié au profit du virage ambulatoire, causant un déséquilibre inacceptable dans les tâches qui leurs sont dévolues. Depuis quatre ans, dans la santé publique, par exemple, les heures travaillées ont diminué de 1,6 %. L'augmentation des problèmes sociaux, due, notamment, à la pauvreté, à la détresse psychologique et à l'exclusion, exige que les CLSC jouent pleinement leur rôle social en matière de prévention comme en matière de réadaptation ou de réinsertion et qu'ils puissent le faire de concert avec les organismes communautaires.

Il ne faut pas perdre de vue que les organismes communautaires participent eux aussi à la mise en place de conditions aidant au bien-être et à la santé de la population. Mais il n'est pas question de les utiliser comme le gouvernement l'a fait ces dernières années en déversant dans leur cour des responsabilités qui sont de nature publique.

La mise en place prochaine des départements régionaux de médecine générale doit être l'occasion de consolider leur rôle sur le plan médical. C'est un secret de polichinelle que les associations médicales n'ont pas vu d'un très bon œil le développement de ces institutions de première ligne. Malgré tout, le nombre de médecins pratiquant en CLSC s'est accru de manière significative avec les années. Aujourd'hui, 20 % des médecins omnipraticiens travaillent à temps complet ou à temps partiel en CLSC, soit 1528 médecins.

Cependant, une ambiguïté persiste du côté gouvernemental concernant la place des CLSC dans la dispensation des services médicaux. Une tendance est présente pour privilégier la pratique médicale en cabinet privé. Nous jugeons ce parti pris ou, du moins, ces tergiversations gouvernementales inacceptables. Car plusieurs chercheurs démontrent, ici comme ailleurs, l'efficacité de la pratique médicale

dans des institutions favorisant une approche populationnelle comme les CLSC. C'est pourquoi il est temps, à notre avis, de faire valoir le rôle que ces établissements publics sont en mesure de jouer dans la dispensation comme dans l'organisation des services médicaux sur leur territoire.

Doublent les ressources dans les services de maintien à domicile

Les ressources additionnelles promises dans le cadre du virage ambulatoire n'ont pas été à la hauteur des nouvelles responsabilités qui leur ont été confiées, particulièrement en ce qui touche les services à domicile. Entre 1994 et 1998, le budget total des CLSC a augmenté de 25 % alors que la clientèle a fait un bond de 34 % et que le nombre d'interventions s'est accru de 50 %. Pour répondre à la demande, les CLSC ont réduit, limité, rationné et coupé des services, laissant en plan des personnes en perte d'autonomie ou souffrant d'incapacité temporaire. Les organismes communautaires, les familles, les femmes surtout, sont devenus un déversoir des responsabilités que les CLSC ne peuvent plus assumer.

Dans les services de maintien à domicile, le Québec accuse un retard préjudiciable aux citoyens et aux citoyennes. La nouvelle ministre doit prendre tous les moyens à sa disposition pour faire en sorte que ces services deviennent partie intégrante du panier de services des CLSC et que tous les citoyens y aient accès indépendamment de leur revenu. Il n'y a pas de raison que le Québec traîne la patte quand, à côté de nous, l'Ontario y consacre 1,38 milliard de dollars et prévoit d'ici l'an 2006 y investir 550 millions supplémentaires. Au Québec, pour répondre aux besoins et aux demandes, c'est le double des ressources actuelles, soit un peu plus de 300 millions de dollars, qui doit être investi.

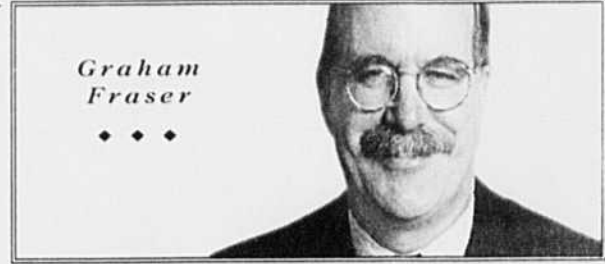
Consolider le caractère public du système de santé

L'insuffisance de ressources financières et humaines dans les CLSC taille une véritable mine d'or du secteur privé, qui saive sur l'incapacité du secteur public à couvrir l'ensemble des besoins. Ce que votre carte-soleil ne couvre pas, la Croix-Blanche s'en occupe! dit le slogan de cette compagnie d'assurances. Assurance-Desjardins-Laurentienne s'est associée à la Fédération des coopératives de services et de soins de santé du Québec pour promouvoir et supporter financièrement et techniquement la création de coopératives désireuses d'œuvrer dans l'aide à domicile. Cette fédération, qui comptait cinq coopératives membres en 1996, en compte maintenant 21. D'ici la fin de 1999, elle prévoit atteindre 50 membres et tripler le nombre d'heures vendues. Quarante-vingt pour cent de ces heures sont de l'aide domestique. Selon ses propres estimations, son chiffre d'affaires passera de 3,7 millions en 1998 à 10,5 millions en 1999.

De son côté, l'Association québécoise des entreprises privées de services de santé, un regroupement de 16 entreprises, a le vent dans les voiles. Elle estime représenter un bassin de plus de 5000 employés répartis dans les catégories d'emploi suivantes: préposées aux bénéficiaires, auxiliaires familiales, infirmières, infirmières auxiliaires et autres professionnels de la santé tels les diététistes, les ergothérapeutes, les physiothérapeutes, etc.

Globalement, la part des dépenses privées dans les dépenses totales de la santé au Québec est en hausse constante. En 20 ans, elle est passée de 17 % à 33 %. Le danger du développement d'un système à deux vitesses n'est pas une vision de l'esprit, il est réalité. En plus de leurs impôts, les Québécoises et les Québécois paient de leur poche pour des traitements en physiothérapie, en ergothérapie, en psychiatrie, en soins à domicile et aussi des fournitures en cabinet privé.

Un sérieux coup de barre doit être donné pour arrêter cette escalade des coûts. Et c'est à travers les CLSC, la consolidation et le développement des services de première ligne que le caractère public du système de santé québécois doit être rétabli et réaffirmé.



Graham Fraser

Proclamation radicale?

Nous vivons une époque féconde en revendications collectives. Il y a les orphelins de Duplessis, les enfants malmenés au mont Cashel de Terre-Neuve, les enfants que l'Angleterre a exportés au Canada et en Australie (on les appelle les Home Children) et, en très grand nombre — près de 105 000 y sont passés — les autochtones des internats dits écoles résidentielles ou beaucoup furent victimes de sévices honteux.

La sensibilisation à l'exploitation des jeunes n'est pas propre à notre époque, certes. Il y a 130 ans, le romancier britannique Charles Dickens, presque à lui seul, a réussi à mettre fin aux pires conditions qu'engendrait cette exploitation en plaçant ces abus au centre de ses romans populaires. Mais la mémoire est courte, l'imagination limitée.

Ce qui est remarquable aujourd'hui, c'est le sentiment presque universel dans nos sociétés occidentales qu'il faut lever le voile sur le passé et reconnaître les effets à long terme de ces abus commis il y a longtemps. Est-ce de la victimisation, encore à la mode? Ou une réévaluation de l'exercice du pouvoir?

En 1997, la ministre fédérale de la Justice, Anne McLellan, a demandé à la Commission du droit du Canada d'examiner les vices contre les enfants placés en établissements et de faire rapport. Au printemps prochain, la Commission présentera un rapport final; récemment, elle a publié un document de discussion pour susciter un débat public sur le sujet.

«Aucun enfant ne décide de vivre en établissement», dit la Commission, partant d'une prémisse évidente. «Quelles que soient les raisons du placement en établissement [...] il ne faut pas oublier que du point de vue de l'enfant, les conséquences de ce placement sont presque toujours les mêmes: on lui impose un changement important dans sa vie, habituellement sans sa participation ou son consentement.»

La Commission constate qu'un grand nombre de ces établissements «ont imposé à leurs pensionnaires une partie ou l'ensemble des conditions suivantes, à des degrés divers: l'isolement; la privation de pouvoir; l'humiliation ou l'avilissement. Chacun de ces facteurs a contribué à favoriser à la fois la perpétuation de sévices et leur perpétuation.»

L'un des éléments fascinants, dans cette description, a trait à la transformation des valeurs qui s'y trouvent. Je me rappelle très bien l'époque où ces conditions — l'isolement, la privation de pouvoir et l'humiliation — étaient considérées comme sine qua non pour une éducation de qualité. Les grandes écoles privées au Canada anglais, tout comme les collèges classiques au Québec, s'inspirèrent, implicitement ou explicitement, de ce principe.

Il y a cinq ans, James Fitzgerald, écrivain torontois, a publié un livre intitulé *Old Boys: The Powerful Legacy of Upper Canada College* — une collection de témoignages oraux d'anciens étudiants d'Upper Canada College, une des écoles privées d'importance historique. Ce que j'ai retenu du livre, surtout, c'est l'impression d'un long cri de rage et de douleur. (J'y étais étudiant et mon sentiment principal à l'endroit de cette école en était un de frustration et de colère devant la médiocrité de l'enseignement, malgré la réputation d'excellence qui lui était accolée.) Je n'étais donc pas plus étonné qu'il faut d'apprendre qu'il y a maintenant à Toronto un psychologue qui se spécialise dans le traitement des «survivants» des écoles privées.

Mais tout cela est de la frime en comparaison de l'assaut collectif et individualisé qui a eu cours dans les internats pour enfants autochtones. Enlevés, transportés, isolés, humiliés, punis et souvent violés, ces enfants, qui n'avaient pas la permission de parler leur langue, furent déracinés comme peu d'autres. L'effet fut dévastateur — non seulement pour les individus, mais pour toutes les sociétés autochtones du Canada, qui ont subi ce déchément.

Il y a un an, en janvier 1998, la ministre des Affaires autochtones, Jane Stewart, a fait ce qu'on appelle une déclaration de réconciliation: un peu moins que des excuses, mais c'est tout de même plus que ce que le gouvernement fédéral a jamais fait dans le passé pour reconnaître le tort causé aux autochtones par les internats.

Mais depuis, il y a une augmentation dramatique du nombre de poursuites civiles intentées par des autochtones. Selon *The Calgary Herald*, il y a des centaines d'autochtones d'Alberta et 1500 individus à travers le Canada qui poursuivent le gouvernement fédéral à cause des allégations de mauvais traitements dans les internats. Ces écoles existaient dans toutes les provinces — sauf au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard. Selon la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones, elles étaient créées «pour tuer l'Indien dans l'enfant».

La Commission du droit du Canada pose les jalons d'une politique nouvelle, d'une approche globale. «Elle veut encourager le développement d'une approche qui accorde des pouvoirs à ceux et celles qui en ont été privés, qui reconnaît la crédibilité de leurs voix, qui respecte la légitimité de leurs besoins et qui cherche à leur permettre de se réunir dans les familles, les collectivités et les nations dont ils ont été séparés», dit le document de discussion.

Sans l'avouer, c'est une proclamation radicale. On va voir si quelqu'un daigne l'écouter.

gfraser@globeandmail.ca

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

«On est Canayen ou ben on l'est pas»

Canadien français ou Québécois: l'obsession de la distinction a toujours existé

ROGER CHARTRAND

Ingénieur forestier à la retraite

Pour faire suite à l'article de Richard L'Heureux, «Québec, la province la plus canadienne?» (*Le Devoir*, 27 novembre 1998), je ne trouve pas du tout étonnant que, contrairement aux autres Canadiens, pour un très grand nombre de Québécois d'expression française l'origine «canadienne» serait la réponse la plus courante à la question: «À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartiennent-ils?»

C'est d'abord dû au fait que, pour la majorité, leurs origines françaises sont très lointaines et que, dès leur arrivée en Nouvelle-France, nos ancêtres se considéraient déjà comme «Canadiens», alors que les autochtones ne portaient pas cette appellation. Il y avait la milice canadienne et l'armée française, les colons, paysans ou coureurs des bois canadiens et l'administration française. Les Français partis, il ne restait plus que les Canadiens qui, sans renier leur langue, étaient fiers de l'être.

Même les Anglais, après 1760, ne se considéraient pas Canadiens, laissant aux seuls francophones cette façon de s'identifier. Et ce, jusqu'au milieu du vingtième siècle. D'ailleurs, ces derniers en gardaient l'exclusivité, alors que les sujets de Sa Majesté tenaient avant tout à la citoyenneté britannique. Le *God Save the King* était bien leur hymne national, alors que nous chantions le *O Canada* et non *La Marseillaise*. Et ils arboraient l'Union Jack. Qu'on se rappelle l'Amérique britannique du Nord, l'époque des

Dominions et, plus récemment, le Conseil privé de Londres.

Au référendum de 1980, Pierre Elliott Trudeau a eu cette boutade dans son plaidoyer pour le NON: «Rappelez-vous quand nous étions jeunes! Nous chantions: «On est Canayen ou ben on l'est pas!» C'était un peu cynique de sa part, car, lorsque j'étais enfant ou adolescent, j'ai eu l'occasion moi aussi d'entendre le même refrain, mais il n'avait pas du tout la connotation que lui prête l'ancien premier ministre; les Québécois francophones d'alors en gardaient l'exclusivité pour les Canadiens d'expression française. Durant cette période de notre jeunesse, soit dans les années quarante, j'ai maintes et maintes fois entendu des conversations du genre: «Tas un nouveau voisin?... C'est-y un Canadien? — Non, c'est pas un Canadien. C'est un Anglais.» Pourtant, la famille de cet anglophone pouvait vivre à Montréal depuis quatre générations!

Les Canadiens de langue française s'appuient sur des racines ancestrales canadiennes très profondes, (douze ou même treize générations), alors que les autres Canadiens, même ceux d'origine anglo-saxonne, ne se reconnaissent comme tels que depuis deux ou trois générations.

Or, il ne faut pas confondre ancêtres et arrière-grands-parents. Difficile de considérer son arrière-grand-mère comme son ancêtre. Un descendant de Polonais établis en France sous le règne du Roi-Soleil, dira sans doute que ses ancêtres sont Français, alors que celui dont l'arrière-grand-père immigrera de Varsovie vers l'Hexagone en 1920 répondra que ses aïeux étaient Polonais.

On peut donc en conclure que, si la réponse des francophones au questionnaire peut paraître paradoxale de

prime abord, du fait que de plus en plus de ces derniers s'identifient avant tout comme Québécois, il n'en demeure pas moins que leurs ancêtres étaient bien Canadiens et les seuls à l'être: *Les Anciens Canadiens, Un Canadien errant, O Canada, mon pays, mes amours...* et la liste pourrait être longue.

Enfin, notre obsession d'être distincts a toujours existé. C'est ainsi que, même si au milieu du vingtième siècle nous rêvions encore, dans notre subconscient et contre toute logique, d'être les seuls Canadiens, il y avait belle lurette que nous sentions cette exclusivité nous échapper. D'où est née, au siècle dernier, cette curieuse expression de «Canadien français», pour être sûrs que nous resterions distincts. Expression difficile pour un Français, plus enclin à nous appeler Français d'Amérique ou du Canada. A-t-on déjà entendu parler d'un Brésilien portugais, d'un Mexicain espagnol (pour se distinguer d'un Aztèque, peut-être?) ou, encore mieux, d'un Américain anglais? Pour plus de sûreté, nous avons inventé les «Canadiens anglais». J'entends pourtant ceux-ci s'identifier comme «Canadiens» et, à moins de me tromper, non pas comme «English Canadians» et encore moins comme «British Canadians». Mon édition du *Harrap's Dictionary* et celle de l'*Encyclopedia of Canada* parlent bien des «French Canadians» (nous avons tellement insisté pour l'être), mais jamais des «English Canadians».

Malgré mon attachement à la France, je ne suis pas Français. Je suis un Québécois de culture et de langue françaises et dont les ancêtres sont indéniablement des Canadiens.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (pupitre); Paule des Rivères (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Serge Truffaut (questions urbaines); Odile Tremblay (Horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Precourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christian Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Arseneault, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cormier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arseneault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint); Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlene Côté, Louane Lavoie, Christiane Loguait, Jacques A. Nadeau, Claire Parquet, Chantal Rainville, Micheline Ruellan (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Berubé (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arseneault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Briem (responsable), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Latleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

É D I T O R I A L

Ces complices respectables

Une dépêche tombée le 23 décembre dernier a fait peu de vagues au Québec malgré son intérêt évident. Elle disait en quelques phrases qu'une filiale de la compagnie américaine R. J. Reynolds, société mère du fabricant de tabac canadien RJR-Macdonald inc., venait de reconnaître sa culpabilité dans un épisode de la contrebande du tabac. L'affaire ne doit pas s'arrêter là.

A

u plus fort de la crise de la contrebande du tabac qui a secoué le Québec et le sud de l'Ontario au début de la décennie, des mauvaises langues soupçonnaient les fabricants d'être de connivence avec les contrebandiers. Il était en effet fort peu probable que les compagnies ne sachent pas à qui étaient destinées les centaines de milliers de caisses de cigarettes soudainement produites pour l'exportation.

Trois ans plus tard, les journaux rapportaient qu'un agent des douanes américaines avait signé un affidavit dans lequel il déclarait avoir surpris le directeur des ventes de Northern Brands, une filiale américaine de R. J. Reynolds, en compagnie de contrebandiers connus d'Akwesasne réunis autour d'un feu de camp sur l'île de Vancouver. Leur sujet de conversation: le commerce de cigarettes. On s'en souviendra, les militants antitabac se sont faits forts de propager la nouvelle. Avec raison, car il y avait là matière à une enquête plus approfondie, tâche qui fut laissée aux autorités policières américaines et canadiennes.

Ce que nous avons appris il y a quelques jours, à la veille de Noël, c'est que l'enquête entreprise du côté américain a conduit à des accusations en vertu des lois fiscales fédérales de ce pays. Dans un document produit en cour fédérale, la filiale Northern Brands a reconnu avoir importé des chargements entiers de cigarettes produites à Montréal par sa petite sœur RJR-Macdonald inc., et à Porto Rico par une autre filiale de la compagnie, en sachant qu'ils étaient destinés à la contrebande.

Le plus cocasse, c'est que les événements reprochés n'ont pas eu lieu entre 1988 et 1994, au plus fort de la crise de la contrebande, mais entre août 1994 et juin 1995, quelques mois après l'annonce de la réduction des taxes. Et que s'est-il passé pendant les huit ou neuf années précédentes?

Cet aveu de culpabilité de la part de la direction de Northern Brands, filiale qu'on s'est empressé de fermer depuis, a valu à la compagnie une amende totalisant 15 millions de dollars américains. Une faible somme compte tenu de l'ampleur qu'a prise la contrebande au fil des ans, mais une forte somme en regard de la courte période à laquelle l'accusation se rapportait.

En échange de cet aveu — ce qui aide à comprendre qu'on s'y soit astreint —, R.J. Reynolds a obtenu des procureurs fédéraux américains qu'aucune autre accusation du genre ne soit portée contre elle par l'État fédéral. Ce qui n'empêche pas les gouvernements des États régionaux ou ceux du Canada de revenir à la charge, ni même le gouvernement central américain de s'attaquer aux dirigeants de la compagnie sur une base individuelle. Cela se produira-t-il? Nous n'en savons rien.

Selon les documents produits devant la cour, les cigarettes de contrebande — des Export A — étaient destinées pour la forme à la Russie et à l'Estonie. Des pays qui ne sont pourtant pas reconnus pour être des consommateurs de tabac canadien.

Les poids lourds en provenance de Montréal déchargeaient leurs cargaisons dans des entrepôts de l'État de New York, d'où elles étaient par la suite acheminées vers la réserve d'Akwesasne située à cheval sur les frontières des États-Unis, de l'Ontario et du Québec.

Selon le *Globe and Mail*, qui s'est intéressé récemment à cette question, la marchandise était destinée à quelques grands contrebandiers, dont certains sont aujourd'hui emprisonnés en attente d'une sentence pour avoir reconnu leur culpabilité à des accusations de blanchiment d'argent. Un de ces accusés, un Mohawk d'Akwesasne dont le père aurait lui-même été contrebandier à l'époque de la prohibition, ne s'est pas gêné pour affirmer publiquement que les dirigeants canadiens de RJR-Macdonald savaient depuis toujours à qui et à quoi était destiné le tabac exporté vers les États-Unis.

L'homme et certains des 17 autres contrebandiers (pas tous des autochtones) arrêtés au même moment par la police américaine, devront aussi faire face à des accusations en sol canadien.

En revanche, seuls quelques individus à l'emploi des fabricants de tabac ont eu à subir personnellement les conséquences de leur implication dans la contrebande. Aucun n'est un dirigeant de haut niveau.

Plusieurs questions restent sans réponse à la suite de ce premier aveu de culpabilité arraché par la justice américaine à un grand fabricant de tabac. En voici quelques-unes... Depuis quand la filiale canadienne RJ-Macdonald exportait-elle de grandes quantités de cigarettes à la compagnie sœur américaine Northern Brands? Quelle fut la croissance de ces exportations entre 1988 et 1997? Quelle était la fonction véritable de la filiale Northern Brands dont on dit qu'elle était dirigée par des Canadiens et qu'elle consacrait la plus grande partie de son exploitation à des activités canadiennes? Que savaient les dirigeants canadiens de la destination réelle des milliers de caisses de cigarettes exportées vers les États-Unis entre 1988 et 1997? R.J.R. Reynolds était-il le seul fabricant de produits du tabac à agir de la sorte ou ne faisait-il pas que suivre un mouvement amorcé par d'autres grandes sociétés impliquées dans la vente de tabac?

Entre 1990 et 1994, le gouvernement du Québec a été privé de pas moins d'un milliard de revenus à cause de l'épidémie de contrebande de cigarettes. De son côté, Ottawa fut aussi privé de centaines de millions. Au même moment, les fabricants continuaient de vendre autant de produits du tabac qu'auparavant et à un prix de gros toujours aussi élevé. L'explication tient à une chose: la contrebande.

Après la baisse des taxes destinée à briser le cercle vicieux, les gouvernements ont encore été privés de milliards de dollars supplémentaires, alors que les entreprises ont enregistré d'excellents rendements. Au cours de ces années, contrebande et baisse des prix aidant, le tabagisme a repris du terrain, surtout parmi les groupes les plus vulnérables, notamment les jeunes. Cela n'a pourtant pas empêché les fabricants de continuer leur lutte pour la défense du «droit» à promouvoir leurs produits.

Avec les révélations récentes qui viennent briser à tout jamais l'image d'innocence et de vierge offensée qu'ils se sont toujours payée à grand renfort de publicité, le temps est venu de procéder à une enquête approfondie sur les pratiques des fabricants de tabac, tant en ce qui touche à la fabrication qu'à la mise en marché de leurs produits. Par rapport aux États-Unis, le Canada accuse un sérieux retard sur la question. Il faut rattraper ce retard.

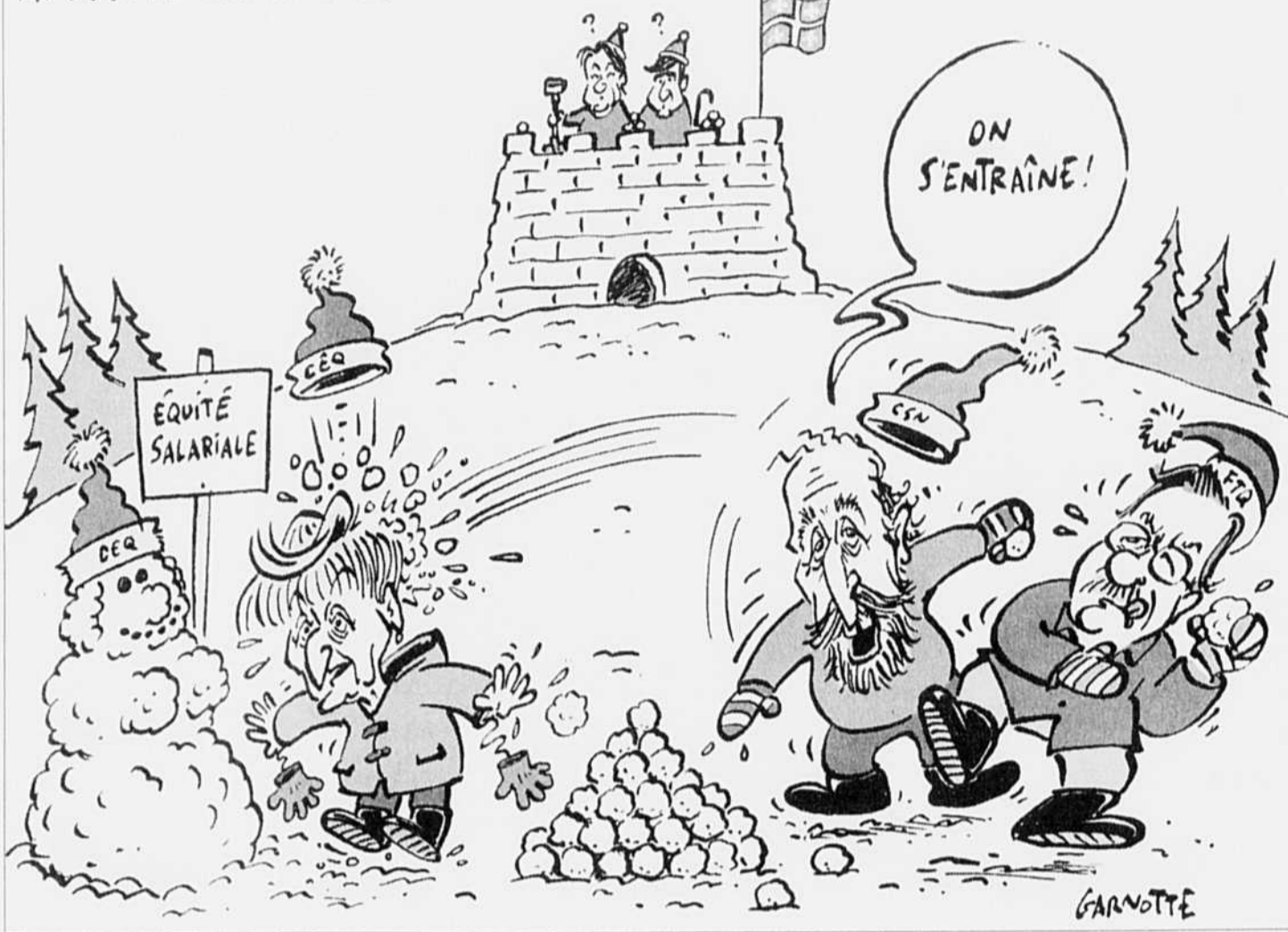
jrstanstaco@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Redacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE CAYOUILLE,
PIERRE BEAULIEU, NORMAND THERIAULT
Redacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSEACON
Directeur artistique CHRISTIAN TIEFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBE

LA GUERRE DES TUQUES...



L E T T R E S

À la mémoire d'un homme libre

On peut fort bien, de quelque clan ou parti qu'on se réclame, n'avoir pas été d'accord avec tous les gestes sociaux et politiques que ses nombreux et changeants engagements l'ont amené à poser, mais il importe de reconnaître, en notre camarade Pierre Vallières, que la vie a fui il y a quelques jours, un homme avide de liberté dans une société d'esclaves satisfaits. Son action a toujours visé à étendre cette liberté aux différents groupes d'exclus auxquels il s'est identifié pendant toute sa vie.

Dans un monde où quiconque ne partage pas les vues réactionnaires d'une société fondée sur l'exploitation des faibles, Pierre Vallières s'est tenu debout pour protester et afficher un non-conformisme aussi rare que courageux. «Je suis», disait-il quand on le priait d'expliquer sa démarche sociopolitique, «à la recherche d'un monde où tout ne soit pas fondé sur le pouvoir de l'argent, du capital, comme le préconise l'immoralité néolibérale.»

Avec une poignée d'admirables fous, il a été la bougie d'allumage de la conscience politique de milliers de Québécois exploités. Car le militantisme radical du FLQ était, quoi qu'on en dise, amplement justifié au moment où lui et ses camarades s'engagent, il y a 30 ans. Les données mêmes de Statistique Canada démontraient alors en effet qu'à la seule exception des Amérindiens et en dépit du fait qu'ils étaient majoritaires au Québec, les francophones constituaient le groupe ethnique dont les revenus annuels étaient les plus faibles, derrière les communautés juive, italienne, portugaise, grecque... et bien entendu, loin des Anglo-Québécois. Le chemin que nous avons parcouru depuis, c'est aussi à l'action de ces courageux jeunes gens en colère que nous le devons.

Nègres blancs d'Amérique, paru en 1968, se situe dans la lignée des portraits de colonisés qu'avaient initiés, dix ans auparavant, l'Algérien Franz Fanon et le Tunisien Albert Memmi. Traduit en plusieurs langues, cette autobiographie précoce d'un révolutionnaire constitue un des jalons importants des constats d'échec des politiques colonialistes mondiales encore pratiquées aujourd'hui dans plusieurs pays sous couvert d'aide militaire, et de leurs effets pervers sur les populations soumises aux lois des plus forts.

Bien sûr, certains esprits trop rigides ne manqueraient pas de souligner qu'après Octobre 70, il s'est un peu rapidement démarqué de la gauche pour appuyer le PQ, dont il ne manquera d'ailleurs pas par la suite de fustiger vivement et avec raison les stratégies égotistes. Ne nous arrogons pas le droit de discuter des changements tactiques ou de trajectoires que la vie impose d'ailleurs à tous et à chacun. Contentons-nous d'admirer la ténacité de l'homme à se ranger toujours du côté des faibles, se livrant tour à tour à la cause des Amérindiens, nos souffre-douleur préférés, des gais que tant de gens méprisent encore et des Bosniaques, ces derniers en date des damnés de la terre.

Il importe de reconnaître aujourd'hui le degré de liberté dont s'est enrichie notre société grâce au passage dans notre espace vital d'un individu comme Pierre Vallières, à qui je tenais à rendre ici hommage.

Jacques Larue-Langlois

Verdun, 26 décembre 1998

S.O.S. pour les aînés

Dans un mémoire que nous avons présenté à la Régie régionale dans le cadre de ses audiences publiques, nous écrivions ceci à propos de l'effet des compressions dans le domaine de la santé et des services sociaux: «Pour les personnes âgées hébergées dans nos centres, cela signifie pas de temps consacré à les écouter et à leur parler. Les résidents sont soignés, nourris, lavés, changés par des personnes qui sont constamment à éteindre des feux et qui manquent de temps pour établir une relation de confiance avec eux. Actuellement, on n'ose même plus interrompre le travail du personnel pour demander des informations parce que le personnel manque déjà de temps pour répondre aux besoins essentiels.»

Nous étions le 9 mars 1998. Nous avons appris lors de la récente campagne électorale que le gouvernement pourrait ouvrir ses goussets dans le do-

main de la santé et injecter beaucoup plus d'argent. Si ce montant se chiffrait à 100 000 \$ pour chacun de nos membres, l'ensemble ne représenterait que cinq millions. Ce n'est pas énorme ni exagéré pour des personnes âgées vivant dans un centre d'hébergement de longue durée et qui, malheureusement, n'ont pas tout ce qu'il leur faut.

Le Regroupement des CHSLD de la région de Montréal réclame des moyens financiers pour améliorer radicalement la situation des personnes âgées vivant dans les centres d'hébergement qui n'en peuvent plus de subir des restrictions. Il leur faut une vie meilleure, plus agréable. C'est très très important à cette étape de leur existence.

Jean Bode

Membre du conseil d'administration du Regroupement des centres d'hébergement et de soins de longue durée de Montréal
Montréal, janvier 1999

Merci Robert!

Au sujet du décès de Robert Sauvé survenu le 28 novembre 1998... Au moment où tu nous quittes, les modes du jour nous font quelquefois douter du commis de l'État en tant que penseur, moteur et leader. Pourtant, les quelque 35 dernières années de ta vie professionnelle auront été une preuve éloquent de ton savoir-faire.

Merci Robert pour avoir été, notamment comme secrétaire général de la CSN, un des grands artisans de la syndicalisation de notre fonction publique.

Merci Robert pour des lois cadres structurantes et civilisantes dans le monde des relations de travail du Québec, en tant que sous-ministre du Travail.

Merci Robert pour l'Aide juridique, la Commission des accidents du travail (CAT) puis mis sur pied et géré un véritable régime de santé et de sécurité paritaire québécois: la CSST.

Merci Robert pour ta compétence, ta disponibilité et ton leadership dans différents organismes communautaires. Il est des idées à défendre. Il est des réalisations à poursuivre. Il est des amitiés à garder toujours vivantes.

Francine Bouchard, André Forest, Clément Godbout, Louis Laberge, Gérald Larose, Pierre Meunier, Pierre Marois, Jean-Robert Ouellet, Conrad Sauvé
Montréal, 23 décembre 1998

Livre sous séquestre

Dans *Le Devoir* du lundi 21 décembre, à la fin de l'article intitulé «Cartographe averti», on mentionne mon nom en rappelant l'opposition que j'avais faite, bien à contrecoeur, au livre de Fernand Ouellet sur Papineau. À ce sujet, je me crois tenu d'apporter une rectification. Si l'on revoit la correspondance échangée à ce sujet, à cette époque, avec M. Ouellet et les Presses universitaires (qui étaient l'éditeur), on pourra constater que je ne m'opposais nullement à ce que M. Ouellet écrive sur Papineau et non plus sur son épouse Julie Bruneau, sujet principal de l'ouvrage qui a fait l'objet du litige. J'avais seulement demandé qu'on supprime les passages concernant Azélie Papineau-Bourassa et Ezilda Papineau — soit quelques pages — et je laissais entendre que j'assumerais les frais de cette coupure. Devant le refus que j'essayai, je n'avais d'autre recours que celui d'arrêter la diffusion de l'ouvrage. Le jugement qui a mis le livre sous séquestre dépassait de beaucoup ce que j'en attendais.

Anne Bourassa

Outremont, 22 décembre 1998

Feu l'unanimité

L'auteur-comédien, Dubois, vient de déclarer publiquement (à la télé) qu'il est terrorisé par l'unanimité «indépendantiste» au Québec. Est-il sourd et aveugle? Est-il une autre victime de la manie dite «du complot», saute Oliver Stone? À la manière de Jean-Louis Roux, il craint le fascisme, que dis-je, il a affirmé que le totalitarisme était déjà dans nos murs, que le vilain «corporatisme» triomphait à l'heure actuelle. Diable, quelle mouche bizarre a pu piquer l'auteur de *Being at home with Claude?* Est-il en train de boucler ses valises, s'apprête-t-il à de-

mander asile comme réfugié politique?

Ce qui est grave? Dubois méprise les intellectuels, les journalistes engagés québécois. Il est d'avance convaincu qu'il n'y aurait personne pour riposter advenant sa funeste prédiction. Quand nous nous battons au Mouvement laïc, au Parti socialiste, à Liberté, à Parti-Pris, au RIN, il était à la petite école, ce n'est pas un reproche évidemment mais il pourrait être mieux informé, mieux savoir que des milliers vivent au Québec et n'ont pas la plume dans la poche.

Il a le droit de militer contre notre souveraineté nationale mais qu'il le dise en toute franchise sans insulter les esprits libres qui vivent nombreux au Québec actuel. Il s'est comporté en névrosé compulsif au pupitre de Stéphane Bureau ce soir-là. À l'écouter prédire l'installation toute prochaine d'un fascisme québécois, on se pinçait! Dubois ignore donc le grand nombre d'adversaires acharnés de l'indépendance, ceux qui contrôlent la majorité de nos médias les plus riches et les plus importants?

Par ses déclarations, Dubois se fait l'allié de nombreux francophobes, les Pit-Bull Johnson, les Mordecai Richler, les Diane Francis, les Galganov, tous ceux qui pissent de la copie à Montréal mais aussi à Toronto, à Londres et à New York. Comme tous ces calamitateurs du pays québécois, Dubois vient de se joindre au chœur sordide nous décrivant tous comme des fanatiques illuminés, xénophobes, intolérants, etc.

Critiquer un parti politique en place est une chose, dire que nous sommes tous des fascistes en puissance en est une autre.

Claude Jasmin, écrivain

Outremont, 17 décembre 1998

Les Enfants de Duplessis

L'exécution d'une décision politique, pour des raisons purement économiques, d'un groupe d'orphelins sous la tutelle de l'État et confiés à la bonne garde d'une communauté religieuse. Concrètement, le tout s'est traduit par l'emprisonnement, par l'entremise de faux dossiers de santé mentale, dans une institution psychiatrique de l'État. Et pendant leur internement illégal, ils ont subi des abus physiques et psychologiques et ont été assujettis à faire des travaux ménagers non rémunérés. Et aujourd'hui...

Quand on pense au sort qui a été et qui est toujours réservé à nos «Enfants de Duplessis», on ne peut que fremir au sort qui pourrait nous être réservé si on tombait par hasard dans la zone grise de la population jetable de notre société d'aujourd'hui — hémophiles, personnes âgées, personnes gravement malades, malades mentaux, handicapés physiques ou intellectuels qui se font transférer de leurs foyers de groupe stables vers des familles d'accueil temporaires, sans-abri, assistés sociaux, jeunes sous la protection de la DPJ, Amérindiens, allophones, réfugiés, sans-emploi, anglophones âgés, accidentés du travail. Leur vie est littéralement dans les mains de politiciens, d'agents gouvernementaux et de professionnels qui exercent leurs pouvoirs discrétionnaires avec toute impunité quant aux conséquences de leurs décisions. Car ils savent (le passé est garant de leur futur) qu'ils ne seront jamais accusés ni tenus responsables du bien-être des personnes à leur charge.

La preuve est que tous les acteurs responsables pour l'exécution des Enfants de Duplessis — politiciens, institutions gouvernementales et religieuses, médecins et psychiatres qui ont signé les faux rapports médicaux — continuent à jouir d'un «passeport diplomatique», n'étant pas obligés de répondre de leurs actes. Ils savent que leurs noms et le degré de responsabilité ne seront jamais rendus publics.

Les Enfants de Duplessis, eux, ont un faux dossier médical à vie. On leur a nié un recours collectif et on négocie un dédommagement équitable pour sauver la face des responsables.

Les excuses propagées pour minimiser l'impact des conséquences sont du genre: «C'était comme ça dans le temps», ou «Il n'y avait pas d'autres places pour eux», ou «Personne n'en voulait», ou encore «C'était la faute de la société» et la lâcheuse «C'est le gouvernement, que peux-tu faire contre ça?».

C'est peut-être notre faute à tous, mais surtout à ceux qui savaient ce qui se passait et qui auraient pu l'empêcher.

Michel Buzell

Lasalle, 17 décembre 1998

IDÉES

Remettre les CLSC au centre des services de première ligne

GÉRALD LAROSE

Président de la CSN

MARC LAVIOLETTE

Vice-président de la CSN

LOUIS ROY

Président de la Fédération de la santé et des services sociaux

MICHEL TREMBLAY

Président de la Fédération des professionnelles (sic)



Gérald Larose

MARTIN CHAMBERLAND LE DEVOIR

En l'espace de cinq ans, le réseau de la santé et des services sociaux a connu davantage de changements et de chambardements que pendant les vingt autres qui les ont précédés. Tous les établissements du réseau ont été pris dans le tourbillon des compressions et de la réforme. En quatre ans, leur nombre est passé de 862 à 569, résultat de fermetures et de fusions de toutes sortes. Mais le passage des CLSC dans ce tourbillon a laissé des séquelles qui sont en train d'annihiler leur caractère distinctif.

Le virage ambulatoire, avait-on promis, devait renforcer le rôle des CLSC dans l'organisation des services de première ligne. Quatre ans plus tard, force est de constater que rien de tout cela ne s'est produit. L'élan réformateur qui a présidé à l'amorce du virage ambulatoire a été happé par un agenda politique dominé par un seul objectif: atteindre le déficit zéro. L'atteinte de cet objectif a conditionné les choix, les orientations et les décisions qui ont présidé à la reconfiguration des services.

Dans toute cette tourmente, le gouvernement a beaucoup demandé aux CLSC et, en retour, il les a très peu supportés. Résultat: les CLSC ressortent de toute cette opération extrêmement fragilisés. Aussi, s'il est une tâche à laquelle la nouvelle ministre doit s'attaquer en priorité, c'est celle de remettre les CLSC sur leurs rails.

C'est aussi dans cette perspective que la CSN a, depuis le printemps dernier, entrepris une réflexion sur l'avenir des CLSC. Au terme d'un forum qu'elle tient les 11 et 12 janvier prochains avec les travailleuses et les travailleurs en CLSC qu'elle représente, la CSN, de concert avec ses deux fédérations dans la santé et les services sociaux (Fédération des professionnelles (sic) et Fédération de la santé et des services sociaux), lancera une campagne pour sensibiliser ses membres et la population au besoin urgent de préserver le caractère distinctif des CLSC et de les recentrer sur les services de première ligne.

Arrêter les fusions

Les fusions des CLSC avec les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) et, dans une moindre mesure, avec des hôpitaux généraux compromettent l'approche globale qui caractérise les CLSC. Sur 146 CLSC au Québec, il n'en reste plus que 74 qui portent encore ce titre. Quarante-trois CLSC ont été fusionnés avec des CHSLD et 29 avec des centres hospitaliers, des centres de santé et aussi des centres de soins de longue durée. Ces fusions changent l'organisation des soins et des services et enissent donc sur l'établissement des priorités. Ces fusions doivent cesser, le temps de faire un bilan sur le processus et les résultats de celles déjà réalisées, particulièrement sur la répartition des ressources entre les établissements fusionnés et l'organisation des activités en regard de la mission dévolue aux CLSC.

Consolider leur rôle social, communautaire et médical

Établis par territoire de MRC ou, en milieu urbain, par quartier, les CLSC se sont vu confier la mission de veiller à la santé et au bien-être de la population de leur territoire en favorisant une approche globale où se conjuguent le préventif et le curatif, les interventions sur les plans médical et

social. La présence des CLSC, tant en milieu urbain qu'en milieu semi-urbain ou rural, a souvent été déterminante dans la vitalité et le dynamisme des communautés. C'est tout ce caractère distinctif qui aujourd'hui vole en éclat.

Leur rôle social et communautaire a été sacrifié au profit du virage ambulatoire, causant un déséquilibre inacceptable dans les tâches qui leurs sont dévolues. Depuis quatre ans, dans la santé publique, par exemple, les heures travaillées ont diminué de 1,6%. L'augmentation des problèmes sociaux, due, notamment, à la pauvreté, à la détresse psychologique et à l'exclusion, exige que les CLSC jouent pleinement leur rôle social en matière de prévention comme en matière de réadaptation ou de réinsertion et qu'ils puissent le faire de concert avec les organismes communautaires.

Il ne faut pas perdre de vue que les organismes communautaires participent eux aussi à la mise en place de conditions aidant au bien-être et à la santé de la population. Mais il n'est pas question de les utiliser comme le gouvernement l'a fait ces dernières années en déversant dans leur cour des responsabilités qui sont de nature publique.

La mise en place prochaine des départements régionaux de médecine générale doit être l'occasion de consolider leur rôle sur le plan médical. C'est un secret de polichinelle que les associations médicales n'ont pas vu d'un très bon œil le développement de ces institutions de première ligne. Malgré tout, le nombre de médecins pratiquant en CLSC s'est accru de manière significative avec les années. Aujourd'hui, 20% des médecins omnipraticiens travaillent à temps complet ou à temps partiel en CLSC, soit 1528 médecins.

Cependant, une ambiguïté persiste du côté gouvernemental concernant la place des CLSC dans la dispensation des services médicaux. Une tendance est présente pour privilégier la pratique médicale en cabinet privé. Nous jugeons ce parti pris ou, du moins, ces tergiversations gouvernementales inacceptables. Car plusieurs recherches démontrent, ici comme ailleurs, l'efficacité de la pratique médicale

dans des institutions favorisant une approche population comme les CLSC. C'est pourquoi il est temps, à notre avis, de faire valoir le rôle que ces établissements publics sont en mesure de jouer dans la dispensation comme dans l'organisation des services médicaux sur leur territoire.

Doublent les ressources dans les services de maintien à domicile

Les ressources additionnelles promises dans le cadre du virage ambulatoire n'ont pas été à la hauteur des nouvelles responsabilités qui leur ont été confiées, particulièrement en ce qui touche les services à domicile. Entre 1994 et 1998, le budget total des CLSC a augmenté de 25% alors que la clientèle a fait un bond de 34% et que le nombre d'interventions s'est accru de 50%. Pour répondre à la demande, les CLSC ont réduit, limité, rationné et coupé des services, laissant en plan des personnes en perte d'autonomie ou souffrant d'incapacité temporaire. Les organismes communautaires, les familles, les femmes surtout, sont devenus un déversoir des responsabilités que les CLSC ne peuvent plus assumer.

Dans les services de maintien à domicile, le Québec accuse un retard préjudiciable aux citoyennes et aux citoyens. La nouvelle ministre doit prendre tous les moyens à sa disposition pour faire en sorte que ces services deviennent partie intégrante du panier de services des CLSC et que tous les citoyens y aient accès indépendamment de leur revenu. Il n'y a pas de raison que le Québec traîne la patte quand, à côté de nous, l'Ontario y consacre 1,38 milliard de dollars et prévoit d'ici l'an 2006 y investir 550 millions supplémentaires. Au Québec, pour répondre aux besoins et aux demandes, c'est le double des ressources actuelles, soit un peu plus de 300 millions de dollars, qui doit être investi.

Consolider le caractère public du système de santé

L'insuffisance de ressources financières et humaines dans les CLSC taillent une véritable mine d'or du secteur privé, qui salue son incapacité du secteur public à couvrir l'ensemble

des besoins. Ce que votre carte-soleil ne couvre pas, la Croix-Blanche s'en occupe! dit le slogan de cette compagnie d'assurances. Assurance-vie Desjardins-Laurentienne s'est associée à la Fédération des coopératives de services et de soins de santé du Québec pour promouvoir et supporter financièrement et techniquement la création de coopératives désireuses d'œuvrer dans l'aide à domicile. Cette fédération, qui comptait cinq coopératives membres en 1996, en compte maintenant 21. D'ici la fin de 1999, elle prévoit atteindre 50 membres et tripler le nombre d'heures vendues. Quarante-vingt pour cent de ces heures sont de l'aide domestique. Selon ses propres estimations, son chiffre d'affaires passera de 3,7 millions en 1998 à 10,5 millions en 1999.

De son côté, l'Association québécoise des entreprises privées de services de santé, un regroupement de 16 entreprises, a le vent dans les voiles. Elle estime représenter un bassin de plus de 5000 employés répartis dans les catégories d'emploi suivantes: proposées aux bénéficiaires, auxiliaires familiales, infirmières, infirmières auxiliaires et autres professionnels de la santé tels les diététistes, les ergothérapeutes, les physiothérapeutes, etc.

Globalement, la part des dépenses privées dans les dépenses totales de la santé au Québec est en hausse constante. En 20 ans, elle est passée de 17% à près de 33%. Le danger du développement d'un système à deux vitesses n'est pas une vision de l'esprit, il est réalité. En plus de leurs impôts, les Québécoises et les Québécois paient de leur poche pour des traitements en physiothérapie, en ergothérapie, en psychiatrie, en soins à domicile et aussi des fournitures en cabinet privé.

Un sérieux coup de barre doit être donné pour arrêter cette escalade des coûts. Et c'est à travers les CLSC, la consolidation et le développement des services de première ligne que le caractère public du système de santé québécois doit être retabli et réaffirmé.

«On est Canayen ou ben on l'est pas»

Canadien français ou Québécois: l'obsession de la distinction a toujours existé

ROGER CHARTRAND

Ingénieur forestier à la retraite

Pour faire suite à l'article de Richard L'Heureux, «Québec, la province la plus canadienne?» (Le Devoir, 27 novembre 1998), je ne trouve pas du tout étonnant que, contrairement aux autres Canadiens, pour un très grand nombre de Québécois d'expression française l'origine «canadienne» serait la réponse la plus courante à la question: «A quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartiennent-ils?»

C'est d'abord du au fait que, pour la majorité, leurs origines françaises sont très lointaines et que, dès leur arrivée en Nouvelle-France, nos ancêtres se considéraient déjà comme «Canadiens», alors que les autochtones ne portaient pas cette appellation. Il y avait la milice canadienne et l'armée française, les colons, paysans ou coupeurs des bois canadiens et l'administration française. Les Français partis, il ne restait plus que les Canadiens qui, sans renier leur langue, étaient fiers de l'être.

Même les Anglais, après 1760, ne se considéraient pas Canadiens, laissant aux seuls francophones cette façon de s'identifier. Et ce, jusqu'au milieu du vingtième siècle. D'ailleurs, ces derniers en gardaient l'exclusivité, alors que les sujets de Sa Majesté tenaient avant tout à la citoyenneté britannique. Le *God Save the King* était bien leur hymne national, alors que nous chantions le *O Canada* et non *La Marseillaise*. Et ils arboraient l'Union Jack. Qu'on se rappelle l'Amérique britannique du Nord, l'époque des

Dominions et, plus récemment, le Conseil privé de Londres.

Au référendum de 1980, Pierre Elliott Trudeau a eu cette boutade dans son plaidoyer pour le NON: «Rappelez-vous quand nous étions jeunes! Nous chantions: "On est Canayen ou ben on l'est pas"». C'était un peu cynique de sa part, car, lorsque j'étais enfant ou adolescent, j'ai eu l'occasion moi aussi d'entendre le même refrain, mais il n'avait pas du tout la connotation que lui prête l'ancien premier ministre; les Québécois francophones d'alors en gardaient l'exclusivité pour les Canadiens d'expression française. Durant cette période de notre jeunesse, soit dans les années quarante, j'ai maintes et maintes fois entendu des conversations du genre: «Tas un nouveau voisin?... C'est y un Canadien? — Non, c'est pas un Canadien. C'est un Anglais.» Pourtant, la famille de cet anglophone pouvait vivre à Montréal depuis quatre générations!

Les Canadiens de langue française s'appuient sur des racines ancestrales canadiennes très profondes, (douze ou même treize générations), alors que les autres Canadiens, même ceux d'origine anglo-saxonne, ne se reconnaissent comme tels que depuis deux ou trois générations.

Or, il ne faut pas confondre ancêtres et arrière-grands-parents. Difficile de considérer son arrière-grand-mère comme son ancêtre. Un descendant de Polonais établis en France sous le règne du Roi-Soleil, dira sans doute que ses ancêtres sont Français, alors que celui dont l'arrière-grand-père immigrait de Varsovie vers l'Hexagone en 1920 répondra que ses aïeux étaient Polonais.

On peut donc en conclure que, si la réponse des francophones au questionnaire peut paraître paradoxale de

prime abord, du fait que de plus en plus de ces derniers s'identifient avant tout comme Québécois, il n'en demeure pas moins que leurs ancêtres étaient bien Canadiens et les seuls à l'être: *Les Anciens Canadiens. Un Canadien errant, O Canada, mon pays, mes amours...* et la liste pourrait être longue.

Enfin, notre obsession d'être distincts a toujours existé. C'est ainsi que, même si au milieu du vingtième siècle nous révisions encore, dans notre subconscient et contre toute logique, d'être les seuls Canadiens, il y avait belle lurette que nous sentions cette exclusivité nous échapper. D'où est née, au siècle dernier, cette curieuse expression de «Canadien français», pour être sûrs que nous resterions distincts. Expression difficile pour un Français, plus enclin à nous appeler Français d'Amérique ou du Canada. At-on déjà entendu parler d'un Brésilien portugais, d'un Mexicain espagnol (pour se distinguer d'un Aztèque, peut-être?) ou, encore mieux, d'un Américain anglais? Pour plus de sûreté, nous avons inventé les «Canadiens anglais». J'entends pourtant ceux-ci s'identifier comme «*Canadiens*» et, à moins de me tromper, non pas comme «*English Canadians*» et encore moins comme «*British Canadians*». Mon édition du *Harper's Dictionary* et celle de l'*Encyclopedia of Canada* parlent bien des «*French Canadians*» (nous avons tellement insisté pour l'être), mais jamais des «*English Canadians*».

Malgré mon attachement à la France, je ne suis pas Français. Je suis un Québécois de culture et de langue françaises et dont les ancêtres sont indéniablement des Canadiens.

Graham Fraser

...



Proclamation radicale?

Nous vivons une époque féconde en revendications collectives. Il y a les orphelins de Duplessis, les enfants malmenés au mont Castle de Terre-Neuve, les enfants que l'Angleterre a exportés au Canada et en Australie (on les appelle les Home Children) et, en très grand nombre — près de 105 000 y sont passés — les autochtones des internats dits écoles résidentielles ou beaucoup furent victimes de sévices honteux.

La sensibilisation à l'exploitation des jeunes n'est pas propre à notre époque, certes. Il y a 130 ans, le romancier britannique Charles Dickens, presque à lui seul, a réussi à mettre fin aux pires conditions qu'engendrait cette exploitation en plaçant ces abus au centre de ses romans populaires. Mais la mémoire est courte, l'imagination limitée.

Ce qui est remarquable aujourd'hui, c'est le sentiment presque universel dans nos sociétés occidentales qu'il faut lever le voile sur le passé et reconnaître les effets à long terme de ces abus commis il y a longtemps. Est-ce de la victimisation, encore à la mode? Ou une réévaluation de l'exercice du pouvoir?

En 1997, la ministre fédérale de la Justice, Anne McLellan, a demandé à la Commission du droit du Canada d'examiner les vices contre les enfants placés en établissements et de faire rapport. Au printemps prochain, la Commission présentera un rapport final; récemment, elle a publié un document de discussion pour susciter un débat public sur le sujet.

«Aucun enfant ne décide de vivre en établissement», dit la Commission, partant d'une prémisse évidente, «*Quelles que soient les raisons du placement en établissement [...] il ne faut pas oublier que du point de vue de l'enfant, les conséquences de ce placement sont presque toujours les mêmes: on lui impose un changement important dans sa vie, habituellement sans sa participation ou son consentement.*»

La Commission constate qu'un grand nombre de ces établissements «*ont imposé à leurs pensionnaires une partie de l'ensemble des conditions suivantes, à des degrés divers: l'isolement; la privation de pouvoir; l'humiliation ou l'avilissement. Chacun de ces facteurs a contribué à favoriser à la fois la perpétration des sévices et leur perpétuation.*»

L'un des éléments fascinants, dans cette description, a trait à la transformation des valeurs qui s'y trouvent. Je me rappelle très bien l'époque où ces conditions — l'isolement, la privation de pouvoir et l'humiliation — étaient considérées comme *sine qua non* pour une éducation de qualité. Les grandes écoles privées au Canada anglais, tout comme les collèges classiques au Québec, s'inspirent, implicitement ou explicitement, de ce principe.

Il y a cinq ans, James Fitzgerald, écrivain torontois, a publié un livre intitulé *Old Boys: The Powerful Legacy of Upper Canada College* — une collection de témoignages oraux d'anciens étudiants d'Upper Canada College, une des écoles privées d'importance historique. Ce que j'ai retenu du livre, surtout, c'est l'impression d'un long cri de rage et de douleur. (J'y étais étudiant et mon sentiment principal à l'endroit de cette école en était un de frustration et de colère devant la médiocrité de l'enseignement, malgré la réputation d'excellence qui lui était accolée.) Je n'étais donc pas plus étonné qu'il faut d'apprendre qu'il y a maintenant à Toronto un psychologue qui se spécialise dans le traitement des «survivants» des écoles privées.

Mais tout cela est de la frime en comparaison de l'assaut collectif et individualisé qui a eu cours dans les internats pour enfants autochtones. Enlevés, transportés, isolés, humiliés, punis et souvent violés, ces enfants, qui n'avaient pas la permission de parler leur langue, furent déracinés comme peu d'autres. L'effet fut dévastateur — non seulement pour les individus, mais pour toutes les sociétés autochtones du Canada, qui ont subi ce déchirement.

Il y a un an, en janvier 1998, la ministre des Affaires autochtones, Jane Stewart, a fait ce qu'on appelle une déclaration de réconciliation: un peu moins que des excuses, mais c'est tout de même plus que ce que le gouvernement fédéral a jamais fait dans le passé pour reconnaître le tort causé aux autochtones par les internats.

Mais depuis, il y a une augmentation dramatique du nombre de poursuites civiles intentées par des autochtones. Selon *The Calgary Herald*, il y a des centaines d'autochtones d'Alberta et 1500 individus à travers le Canada qui poursuivent le gouvernement fédéral à cause des allégations de mauvais traitements dans les internats. Ces écoles existaient dans toutes les provinces — sauf au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard. Selon la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones, elles étaient créées «*pour tuer l'Indien dans l'enfant.*»

La Commission du droit du Canada pose les jalons d'une politique nouvelle, d'une approche globale. «*Elle veut encourager le développement d'une approche qui accorde des pouvoirs à ceux et celles qui en ont été privés, qui reconnaît la crédibilité de leurs voix, qui respecte la légitimité de leurs besoins et qui cherche à leur permettre de se réunir dans les familles, les collectivités et les nations dont ils ont été séparés.*» dit le document de discussion.

Sans l'avouer, c'est une proclamation radicale. On va voir si quelqu'un daigne l'écouter.

gfraser@globeandmail.ca

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Etant donné l'abondance de courriers, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (rue urbaine), Yves d'Avignon (pupitre), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Lecluc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Péro (santé), Jean Pichette (justice), Serge Truffaut (questions urbaines), Odile Tremblay (Horizons), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duches et Christine Dumazet (relateurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clement Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Hébert (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cormier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et editorialiste à Québec), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (communis); La documentation: Gilles Péro (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlene Côté, Louise Laviolette, Christiane Logeant, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland (publicitaires), Manon Blanchette-Turcotte, Genevieve Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bedard, Philippe Borne, Joanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Hélène Gervais, Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Gislaine Laluc, Danielle Nantel (secrétaires administratives), Nathalie Perrier, Danielle Pouton, Danièle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

ACTUALITÉS

PROCÈS

SUITE DE PAGE 1

at-on appris hier de sources parlementaires. De mêmes sources on ajoutait que le secrétaire du président, Betty Currie, figurerait vraisemblablement dans la liste des témoins dressée par les représentants chargés de diriger l'accusation lors de ce procès.

En revanche, Linda Tripp, la fonctionnaire républicaine qui avait enregistré ses conversations téléphoniques avec Mlle Lewinsky, ne devrait pas être appelée à témoigner.

Le représentant républicain Henry Hyde, qui préside l'équipe d'accusation de la Chambre, s'est entretenu en privé hier avec Trent Lott dans le but d'obtenir l'autorisation d'appeler des témoins à la barre, malgré l'opposition exprimée par les démocrates.

Selon un parlementaire ayant requis l'anonymat, M. Lott a indiqué à M. Hyde que les deux parties, à savoir la Chambre et la Maison-Blanche, pourraient se voir accorder trois ou quatre jours pour leurs dépositions. Passé cette étape, le Sénat pourrait décider de lancer des citations à témoigner.

Quant au porte-parole de la Maison-Blanche Joe Lockhart, il a exprimé sa «frustration évidente de ne pas connaître la procédure» qui sera choisie, ajoutant que le président américain était «anxieux de voir cette affaire résolue rapidement et avec justice». En attendant, les avocats «se préparent à toutes les éventualités». La Maison-Blanche a prévenu qu'au cas où elle aurait à affronter un long procès, elle présenterait une défense énergique.

Le sénateur Lott a estimé mardi, après avoir discuté avec son homologue démocrate et le président du procès William Rehnquist, qu'il faudrait que ce soit «rapide mais juste».

Environ six Américains sur dix estiment qu'une longue procédure n'est pas nécessaire et qu'elle aurait un impact négatif grave sur le pays, selon un sondage CBS News réalisé dimanche et lundi, et un tiers seulement jugeant que les agissements de Bill Clinton pourraient mener à la destitution.

Pour le sénateur Dashle, commencer le procès sans en avoir fixé les modalités pourrait étirer la procédure sur «des semaines, sinon probablement des mois».

«Je ne suis pas du tout effrayé par un procès de deux à trois semaines qui nous mènerait à la mi-février», a dit pour sa part le sénateur républicain Larry Craig. Ses collègues conservateurs sont de plus en plus favorables à un véritable procès plutôt qu'à une procédure écourtée de quatre jours, comme l'avaient proposé les sénateurs républicains Slade Gorton et démocrate Joseph Lieberman.

Leur projet aboutirait probablement à l'écourtement du procès et au vote d'un simple blâme contre Bill Clinton, car les 55 républicains auront sans doute du mal à obtenir la majorité des deux tiers (67 voix) contre les 45 démocrates, même si certains d'entre eux peuvent se retourner contre le président, comme le sénateur Robert Byrd, dont le vote «dépendra des preuves qu'il aura vues et entendues».

Selon des sources anonymes au Sénat, M. Lott a souhaité que les élus et la Maison-Blanche présentent leurs arguments dès lundi prochain. Quant aux 13 accusateurs républicains, ils ne sont pas parvenus à s'entendre mardi sur les témoins à citer, a affirmé le représentant Bill McCollum à l'issue de la réunion, mais, selon lui, il faudra deux ou trois semaines rien que pour présenter le dossier.

RECTIFICATIFS

Erreur sur la personne

(PC) — Une erreur d'identification s'est glissée dans une dépêche transmise le mardi 5 janvier à propos du procès que doivent subir trois policiers de la Sûreté du Québec de Cowansville pour entrave à la justice. Les policiers sont accusés relativement à une tentative de falsification de résultats de l'alcootest subi par la fille de l'un d'entre eux, Sophie Brodeur, qui a été par ailleurs accusée de conduite avec facultés affaiblies. Dans l'un des paragraphes de la dépêche, l'accusée est identifiée comme étant Sophie Bourque. Il s'agit d'une malencontreuse erreur puisqu'il aurait évidemment fallu lire Sophie Brodeur.

Erreur sur la clinique

Dans la chronique de Josée Blanchette publiée en page Horizons du 29 décembre dernier, la clinique appelée Centre de santé des femmes Ville-Marie aurait dû se lire Centre radiologique Ville-Marie (514-933-4990).

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333 Par télécopieur (514) 985-3360 Par courrier électronique redaction@ledevoir.com Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399 Par télécopieur (514) 985-3390 Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344 Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322 Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355 du lundi au vendredi de 8h à 16h30 Par télécopieur (514) 985-3390 Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Licence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Local Envois de publication — Enregistrement n° 9658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

La chasse aux phoques divise Ottawa et Terre-Neuve

AGENCE FRANCE-PRESSE

Ottawa — Le gouvernement canadien a décidé hier de maintenir le niveau de captures des phoques inchangé en 1999 sur la côte atlantique, alors même qu'un rapport scientifique publié mardi par le gouvernement provincial de Terre-Neuve insistait sur la nécessité de réduire nettement la population de ces mammifères marins dans l'est du Canada.

Le ministère de la Pêche et des Océans, David Anderson, a fixé à 275 000 animaux le total admissible des captures pour le phoque du Groenland, l'espèce la plus nombreuse dans l'Atlantique nord.

Ce quota, déjà en vigueur en 1998, est insuffisant pour enrayer la multiplication de l'espèce, selon un rapport scientifique réalisé pour le compte du gouvernement de la province de Terre-Neuve.

Selon cette étude, la population de phoques, protégés sous la pression des écologistes, s'est considérablement élargie dans la zone Atlantique du Canada au cours des dernières années, passant de trois millions en 1950 à 5,4 millions en 1998. À ce rythme, le scientifique Georges Winters, qui a supervisé la recherche, prévoit qu'elle pourrait dépasser les 30 millions au cours du prochain siècle.

Il estime qu'il faudrait réduire la population de deux millions d'individus, soit en autorisant un abattage massif soit en augmentant progressivement les quotas annuels de chasse.

Une telle réduction permettrait «d'optimiser le taux de reproduction et de croissance des phoques, d'améliorer la production de l'ensemble de l'écosystème et d'augmenter la pro-

tabilité de retrouver le même niveau de population de poissons de fond qui a été fortement décimée», selon le rapport.

Les scientifiques soulignent que ce mammifère marin est un grand prédateur qui contribue à la diminution des poissons de fond, notamment la morue, mettant ainsi en danger l'industrie de la pêche canadienne. La pêche à la morue a fait en 1993 l'objet d'un moratoire toujours en vigueur, qui a ébranlé la structure économique et sociale de la province de Terre-Neuve où le taux de chômage tourne depuis autour de 20%.

Dans un communiqué, le ministre fédéral souligne que les avis sont partagés sur la hausse ou la baisse des quotas. «La prudence nous recommande d'autoriser un niveau de récolte qui ne présente aucun danger immédiat pour la santé du troupeau de phoques du Groenland et qui offre des possibilités intéressantes à l'industrie de la chasse au phoque», a-t-il déclaré.

Le ministère soutient que d'après d'autres experts, «la prédation exercée par le phoque n'a pas joué un rôle important dans l'effondrement des stocks de poissons de fond survenu à la fin des années 1980 et au début d'année 1990». Mais, selon le ministère, elle pourrait avoir eu un impact dans certaines zones depuis l'entrée en vigueur du moratoire sur la pêche à la morue.

Hier, le Fonds international pour la protection des animaux se déclarait déçu que les autorités fédérales n'aient pas décidé de réduire le niveau de capture des phoques. Pour le Fonds, les prises au Canada et au Groenland au cours des trois dernières années ont de fait dépassé le total fixé par le ministre fédéral pour éviter le déclin de l'espèce.

Les pourparlers sur l'union sociale reprennent

PRESSE CANADIENNE

Ottawa (PC) — Après de nombreuses interruptions, les pourparlers sur l'union sociale canadienne reprennent de nouveau la semaine prochaine.

Ministres fédéraux et provinciaux se réuniront à Halifax, lundi et mardi, pour débattre du financement et de l'administration des divers programmes sociaux au pays. L'objectif de l'exercice demeure modeste. On vise tout simplement à garder le contact et maintenir «en vie» le processus de négociations.

Ce sera surtout un «work-in-progress», a indiqué un représentant fédéral, sous le couvert de l'anonymat. Le plus probable, c'est qu'il va s'y faire du travail productif et qu'il y aura d'autres réunions par la suite, a-t-il ajouté.

Des sources provinciales ont reconnu hier que la rencontre ne résoudra assurément pas toutes les questions en litige dans la longue bataille entre Ottawa et les provinces

pour le maintien de leurs champs de compétence respectifs. Mais elles ont servi une mise en garde à la ministre fédérale de la Justice, qui représente Ottawa aux pourparlers: Anne McLellan devra au moins manifester une volonté claire de s'engager dans de véritables négociations.

«Nous n'avons pas besoin d'avoir le texte final mardi, mais il y a une différence entre se lire des discours les uns aux autres et s'attaquer effectivement à un dossier», a affirmé un haut fonctionnaire provincial.

Les négociations ont débuté il y a plus d'un an mais elles ont fait davantage parler d'elles depuis que le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, en a fait l'automne dernier un enjeu de sa dernière campagne électorale — victorieuse.

L'enjeu est de déterminer qui, d'Ottawa ou des provinces, doit avoir le pouvoir de taxation et le pouvoir de dépenser, et qui jouira des retombées politiques des différents programmes sociaux.

BOURQUE «Une organisation profondément sclérosée»

SUITE DE LA PAGE 1

Gérard Divay, avec l'ensemble de l'équipe de direction de la Ville, sur la situation actuelle de l'organisation de l'administration montréalaise. «Le constat dégagé est sévère. Il révèle que l'organisation est profondément sclérosée sous l'angle de la gestion», peut-on lire dans le document de près de trente pages.

Déjà il y a deux ans, le Vérificateur de la Ville avait indiqué dans son rapport annuel que «plusieurs règles comptables et de saine gestion sont transgressées» au sein du Service des finances. Ce constat avait provoqué une enquête du ministre des Affaires municipales, qui avait exigé par la suite un redressement.

Une absence de planification stratégique

Le rapport de la direction générale va beaucoup plus loin puisqu'il critique l'ensemble de l'administration municipale. On note l'absence de planification stratégique, la méconnaissance des clients, les relations de travail qui ne sont que conflictuelles, l'identification des employés à leur syndicat plutôt qu'à la Ville. «La mesure de performance n'est pas une préoccupation [...] nous refusons de nous comparer de peur du résultat, nous fuions les indicateurs de crainte de devoir rendre des comptes, nous avons de la difficulté à travailler en équipe», indique-t-on dans le document.

Rien ne fait toutefois état spécifiquement de la qualité de la fourniture des services à la population. Mais à la lumière de la lourdeur bureaucratique décrite, d'aucuns

pourront se demander si les citoyens en ont pour leur argent. La question peut d'autant être soulevée qu'il est clairement indiqué dans le rapport que la situation financière est difficile et l'organisation «improductive et mal en point».

La conseillère municipale de l'opposition Helen Fotopoulos voit dans ce document l'échec de l'administration Bourque. «C'est la confirmation de l'état lamentable dans lequel M. Bourque a placé Montréal. En quatre ans, il n'a réussi qu'à exacerber davantage la situation à coup d'improvisation et de réformes introduites puis changées. C'est le bulletin de notes que M. Bourque aurait dû recevoir avant la tenue du scrutin», critique Mme Fotopoulos, réélue en novembre sous la bannière d'Équipe Montréal.

Pour cette dernière, la solution mise de l'avant n'est pas à la hauteur du problème soulevé «courageusement par les fonctionnaires».

Dans la deuxième partie de ce document intitulé Pour une administration plus proche des citoyens et plus performante, la direction générale soumet en effet aux élus du comité exécutif un projet de transformation de fond en comble de la machine administrative. Ainsi rouvre-t-on la porte à des projets de partenariat et de privatisation que Pierre Bourque avait enterrés en 1997 après avoir soulevé un tollé avec l'idée.

«Il faut revoir nos façons de faire; questionner la pertinence de certaines activités; éliminer les opérations inutiles; augmenter la productivité de nos employés; modifier les encadrements pour les orienter sur les résultats», écrit-on.

Le directeur général Divay recommande ainsi au comité exécutif de créer un comité d'orientation straté-

CEQ

SUITE DE LA PAGE 1

Fêtes, la CSN avait pris ses distances par rapport au projet de la CEQ, notamment parce que, justement, il réduisait l'importance du critère de la scolarité.

Mmes Tremblay et Boulet ont donc fait parvenir leur plainte à la nouvelle ministre du Travail, Diane Lemieux, en lui demandant de nommer rapidement un enquêteur.

«Il est clair que l'Alliance des professeurs de Montréal encourage la coupure ou le gel de ses propres membres les plus scolarisés, mène une campagne contre eux, cherche à porter atteinte à la valeur de leur travail et favorise une catégorie d'enseignants au détriment d'une autre. [...] C'est un scénario discriminatoire et c'est pourquoi nous portons plainte au ministère du Travail», ont écrit les deux enseignantes dans un court texte envoyé au Devoir.

Avant les vacances de Noël, les enseignantes ont, chacune de leur côté, fait circuler une pétition dans certaines écoles de la Commission des écoles de Montréal afin de protester contre le projet de la CEQ et plus précisément de leur syndicat local, l'Alliance des professeurs de Montréal. Elles ont depuis décidé d'unir leurs efforts. Elles ont réuni environ 200 signatures et, selon Francine Boulet, les obstacles posés dans certaines écoles par les délégués syndicaux de l'Alliance ont réduit les ardeurs des signataires.

«Des délégués de l'Alliance ont boycotté notre pétition en la mettant à la poubelle. Nous ne savions plus quelle démarche privilégier. Nous avons épluché le Code du travail et trouvé une disposition interdisant la discrimination», racontait hier Francine Boulet.

À la Centrale de l'enseignement du Québec, personne n'était hier en mesure de réagir, les principaux porte-parole de l'organisme ayant pris quelques jours de vacances. À l'Alliance des professeurs de Montréal, on n'était au courant ni de la pétition ni de la demande d'enquête.

«Nous ne sommes pas au courant de la démarche. Il est certain que chaque individu a le droit de déposer une plainte. Nous verrons la suite», a déclaré le porte-parole du syndicat montréalais, le plus important syndicat de la Centrale de l'enseignement du Québec.

Yves Parenteau a ajouté cependant qu'à son avis le projet d'équité salariale propose ou bien un redressement salarial ou bien le statu quo, mais qu'en aucun cas il a pour effet de réduire le salaire d'enseignants. Il reviendra au ministère de trancher cette question.

Le projet d'équité salariale de la CEQ, dont la présidente, Lorraine Pagé, a fait sa priorité, sera amplement discuté au cours des prochaines semaines, alors que s'amorceront les négociations en vue du renouvellement des conventions collectives dans le secteur public.

La présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, souhaite que cette question soit discutée en parallèle avec la négociation, mais ses collègues des autres centrales ne croient pas que cela sera possible, pas plus d'ailleurs que le Conseil du trésor. La CEQ réclame un redressement de plus de 700 millions de dollars, sans compter les montants réclamés en guise de rétroactivité, pendant que les salariés de l'ensemble du secteur public réclament des hausses salariales de 11,5% sur trois ans. La CSN et la FTQ savent très bien que le Conseil du trésor ne pourra satisfaire leurs demandes s'il a au préalable satisfait les demandes de la CEQ au chapitre de l'équité salariale.

Au-delà des batailles de chacun pour tirer la couverture de son côté, la plainte déposée hier pourrait relancer le débat sur le contenu même de la proposition de la CEQ.

PETRUCCIANI

«Il est dans la lignée de Bill Evans, le pianiste des atmosphères nocturnes envoûtantes»

SUITE DE LA PAGE 1

ans, de donner des concerts.

Lorsqu'il n'était pas en train d'étudier, Petrucciani faisait des démonstrations dans le magasin familial. Dans un entretien accordé au mensuel Jazz Magazine, il se rappela ceci: «Je travaillais dans le magasin, j'accordais les guitares et je faisais la démonstration des orgues, ceux qui avaient des languettes et une boîte à rythmes... Quand des parents voulaient acheter un orgue à leur gosse, on me faisait descendre: «Tiens, Michel, tu fais une démonstration pour le monsieur?» Je jouais, le mec achetait, et revenait quinze jours après en disant: «L'orgue ne marche plus. Quand mon fils en joue, c'est pas comme le vôtre!» Sauf que moi, j'en faisais dix heures par jour.»

Dans la famille, tout un chacun jouait d'un instrument. Son père de la guitare, un de ses frères jouait de la contrebasse. Les autres? On ne le sait pas. Chose certaine, alors qu'il était adolescent, Michel, le père et les frères se produisaient ici et là dans le Midi de la France. Et de quoi jouaient-ils? Du jazz, la passion du père que les fils partageront très tôt. Dans le cas de notre pianiste, Duke Ellington fut le premier héros, le premier modèle, le modèle qui compte.

Une rencontre déterminante

En 1977, alors qu'il avait à peine 15 ans, le batteur Kenny Clarke, reconnu pour avoir «inventé» les rythmes du bebop, le remarqua et l'engagea illico. Un an plus tard, c'est au tour du trompettiste Clark Terry,

la principale influence de Miles Davis, d'embaucher le temps de quelques concerts le pianiste. Sa réputation est alors en marche.

Quelques mois après son tour de piste en compagnie de Terry, une rencontre singulière, ou plutôt une rencontre déterminante, déterminante pour le pianiste, a lieu dans le sud de la France. Chuck Israels, contrebassiste ayant fréquenté Bill Evans, l'IDOLE de Petrucciani, apprécie tellement le style à la fois lyrique et énergique de ce dernier qu'il décide lui aussi de faire appel à son jeu.

Kenny Clarke, Clark Terry, Chuck Israels... Il n'en fallait pas plus pour que Petrucciani soit invité dans un studio. Il y retrouve alors le batteur Aldo Romano, le tromboniste Mike Zwerin et son frère Louis, contrebassiste. Bon. Ils mettent sur bande près d'une heure de musique. Intitulé Flash, l'album qui sort fait mouche. C'était en 1980.

Dans la foulée, Michel Petrucciani est en mesure de former un trio permanent en compagnie de Romano et du contrebassiste Jean-François Jenny-Clark. Il y a un mois à peine, Jenny-Clark, contrebassiste ayant accompagné tous les grands comme Dexter Gordon et Ben Webster ainsi que les modernes comme Ornette Coleman et Archie Shepp, est mort des suites d'une longue maladie.

Toujours est-il que la passion de Petrucciani pour, entre autres choses, l'œuvre de l'écrivain Henry Miller se traduit par ceci: il s'installe à Big Sur en Californie. Il y fait alors la connaissance du saxophoniste ténor Charles Lloyd. Ce dernier, après une longue, très longue mise entre parenthèses toute consacrée à l'étude comme à la

pratique du bouddhisme, décide que son retour à la scène se fera avec Petrucciani.

Et c'est alors, grâce aux enregistrements réalisés pour la fameuse étiquette ECM, que le nom de Petrucciani s'imprime définitivement sur le cours du jazz. Les tournées ne sont plus nationales mais mondiales. Les éloges ne sont plus franco-français mais toutes aussi mondiales.

Il joue et enregistre avec Lee Konitz. Entre le sax alto du dernier et le piano de notre homme... C'est Toot Sweet, un album, un duo, encore considéré par les critiques européens comme un des sommets du jazz des années 80.

Avec le gratin du jazz

Par la suite, sa réputation bien établie, Petrucciani joue avec ce qu'il est convenu d'appeler le gratin du jazz. C'est Joe Henderson un jour, Wayne Shorter le lendemain. C'est les meilleurs contrebassistes, c'est Gary Peacock, Buster Williams, Cecil McBee, Charlie Haden. C'est également les meilleurs batteurs, c'est Billy Hart, Roy Haynes, Billy Higgins, Jack DeJohnette. C'est aussi, voire surtout, ceux qui ont beaucoup joué avec Bill Evans.

Avec les anciens compagnons du grand Bill, Michel Petrucciani a signé un des meilleurs albums en trio des années 80: Live At The Village Vanguard. Avant comme après cet album, le pianiste né à Orange s'est produit au Festival de Montréal.

Le dernier mot? Il appartient au critique Philippe Beaucloux: «Il est, dans la lignée de Bill Evans, le pianiste des atmosphères nocturnes et envoûtantes.»